



# **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**1<sup>er</sup> semestre 2018**

**Comptes non audités**



**BNP PARIBAS**

La banque  
d'un monde  
qui change

# SOMMAIRE

<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b>	<b>4</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2018</b>	<b>4</b>
<b>ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5</b>
<b>BILAN AU 30 JUIN 2018</b>	<b>6</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2018</b>	<b>7</b>
<b>TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS</b>	<b>10</b>
<b>1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE</b>	<b>10</b>
1.a Normes comptables	10
1.b Principes de consolidation	12
1.c Conversion des opérations en devises	16
1.d Marge d'intérêts, commissions et produits des autres activités	17
1.e Actifs et passifs financiers	18
1.f Normes comptables propres aux activités d'assurance	30
1.g Immobilisations	34
1.h Contrats de location	35
1.i Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	36
1.j Avantages bénéficiant au personnel	37
1.k Paiements à base d'actions	38
1.l Provisions de passif	39
1.m Impôt courant et différé	39
1.n Tableau des flux de trésorerie	40
1.o Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	40
<b>2. EFFETS DES CHANGEMENTS DE PRESENTATION ET DE L'APPLICATION DES NORMES IFRS 9 ET IFRS 15</b>	<b>42</b>
2.a Effets des changements de présentation et de la comptabilisation des titres en date de règlement	43
2.b Effets de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15	47
<b>3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2018</b>	<b>51</b>
3.a Marge d'intérêts	51
3.b Commissions	52
3.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	53
3.d Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres et sur instruments financiers évalués au coût amorti	54
3.e Produit net des activités d'assurance	54
3.f Produits et charges des autres activités	55
3.g Autres charges générales d'exploitation	55
3.h Coût du risque	56
3.i Impôts sur les bénéfices	60
<b>4. INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	<b>61</b>
<b>5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2018</b>	<b>63</b>
5.a Instruments financiers en valeur de marché par résultat	63
5.b Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	65
5.c Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	66
5.d Actifs financiers au coût amorti	77
5.e Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle	78
5.f Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	79
5.g Placements des activités d'assurance	81
5.h Provisions techniques et autres passifs d'assurance	83
5.i Impôts courants et différés	83
5.j Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	84
5.k Ecart d'acquisition	84
5.l Provisions pour risques et charges	85
5.m Compensation des actifs et passifs financiers	86
<b>6. ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS</b>	<b>89</b>

6.a	Engagements de financement donnés ou reçus	89
6.b	Engagements de garantie donnés par signature	89
<b>7.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>90</b>
7.a	Evolution du capital et résultat par action	90
7.b	Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage	94
7.c	Regroupement d'entreprises	95
7.d	Intérêts minoritaires	96
7.e	Evènement postérieur à la clôture	98
7.f	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	99
7.g	Périmètre de consolidation	101

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux premiers semestres 2018 et 2017. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que le premier semestre 2016 est consultable dans l'actualisation du 31 juillet 2017, enregistrée sous le numéro D.17-0132-A02, du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mars 2017 sous le numéro D.17-0132.

Les normes IFRS 9 et IFRS 15 sont applicables rétrospectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et offrent l'option de ne pas retraiter les exercices présentés en comparatif. Le Groupe ayant retenu cette option, les états financiers comparatifs de 2017 n'ont pas été retraités au titre de ces changements de méthode.

Des changements de présentation ont cependant été opérés sur ces comparatifs pour présenter séparément les actifs et passifs relatifs aux activités d'assurance et harmoniser les intitulés de rubriques avec ceux prévus par IFRS 9. Ils sont détaillés dans la note 2.a. De plus, l'état de synthèse relatif au bilan présente une référence comparative au 1<sup>er</sup> janvier 2018 prenant en compte les effets de l'application des normes IFRS 9 et 15 (note 2.b). Les données comparatives présentées dans les notes annexes 5 sur le bilan ont été établies sur cette référence.

## COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2018

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2018	1er semestre 2017 <sup>(1)</sup>
		IFRS 9 et IFRS 15	IAS 39
Intérêts et produits assimilés	3.a	17 948	16 756
Intérêts et charges assimilées	3.a	(7 495)	(6 084)
Commissions (produits)	3.b	6 502	6 479
Commissions (charges)	3.b	(1 842)	(1 758)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	3.c	3 545	2 928
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	3.d	170	1 106
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	3.d	14	21
Produits nets des activités d'assurance	3.e	2 133	1 914
Produits des autres activités	3.f	6 612	5 745
Charges des autres activités	3.f	(5 583)	(4 872)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>22 004</b>	<b>22 235</b>
Frais de personnel		(8 385)	(8 337)
Autres charges générales d'exploitation	3.g	(6 434)	(6 048)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(809)	(805)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 376</b>	<b>7 045</b>
Coût du risque	3.h	(1 182)	(1 254)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 194</b>	<b>5 791</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		294	388
Gains nets sur autres actifs immobilisés		206	29
Ecart d'acquisition	5.k	15	7
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>5 709</b>	<b>6 215</b>
Impôt sur les bénéfices	3.i	(1 476)	(1 695)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>4 233</b>	<b>4 520</b>
dont intérêts minoritaires		273	230
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>		<b>3 960</b>	<b>4 290</b>
Résultat par action	7.a	3,02	3,30
Résultat dilué par action	7.a	3,02	3,30

<sup>(1)</sup> Nouvelle présentation tenant compte des reclassements et redénominations au sein du produit net bancaire décrits dans la note 2.a : redénomination des "gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués à la valeur de marché" en "gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres" et reclassement des gains nets sur prêts et créances et actifs détenus jusqu'à échéance en "gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti", reclassement des éléments relatifs aux activités d'assurance au sein du « Produit net des activités d'assurance » et reclassement des intérêts sur instruments détenus à des fins de transaction au sein des « Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

## ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	1er semestre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	1er semestre 2017 <sup>(1)</sup> <i>IAS 39</i>
<b>Résultat net</b>	<b>4 233</b>	<b>4 520</b>
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>(753)</b>	<b>(1 944)</b>
<b>Eléments pouvant être rapportés au résultat</b>	<b>(959)</b>	<b>(2 057)</b>
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(156)	(1 468)
- Variations de valeur des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(315)	578
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(99)	(720)
- Variations de valeur des placements des activités d'assurance		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(253)	(165)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(60)	(8)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(413)	(98)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(1)	3
- Impôts sur les bénéfices	296	233
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nettes d'impôt	42	(412)
<b>Eléments ne pouvant être rapportés au résultat</b>	<b>206</b>	<b>113</b>
- Variations de valeur des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(16)	
<i>Eléments cédés au cours de l'exercice</i>		
- Réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas	141	
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	177	155
- Impôts sur les bénéfices	(97)	(42)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	1	
<b>Total cumulé</b>	<b>3 480</b>	<b>2 576</b>
- Part du Groupe	3 192	2 470
- Part des minoritaires	288	106

(1) Nouvelle présentation tenant compte des changements décrits dans la note 2.a : reclassement des "variations de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances" des activités d'assurance en "variations de valeur des placements des activités d'assurance" et de la redénomination des "variations de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances" hors activités d'assurance en "variations de valeur sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres".

## BILAN AU 30 JUIN 2018

En millions d'euros, au	Notes	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1 janvier 2018 <sup>(1)</sup> IFRS 9 et IFRS 15	31 décembre 2017 <sup>(2)</sup> IAS 39
<b>ACTIF</b>				
Caisse, banques centrales		211 441	178 433	178 446
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres	5.a	182 883	130 326	122 964
Prêts et opérations de pension	5.a	285 578	144 948	143 988
Instruments financiers dérivés	5.a	240 778	229 896	229 897
Instruments financiers dérivés de couverture		11 750	13 721	13 723
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres				
Titres de dette	5.b	50 465	53 942	110 881
Instruments de capitaux propres	5.b	2 319	2 330	6 928
Actifs financiers au coût amorti				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.d	22 433	20 356	20 405
Prêts et créances sur la clientèle	5.d	747 799	731 176	735 013
Titres de dette	5.d	71 432	69 426	15 378
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 972	3 064	3 064
Placement des activités d'assurance	5.g	233 617	227 712	227 712
Actifs d'impôts courants et différés	5.i	7 197	7 368	6 568
Comptes de régularisation et actifs divers	5.j	102 346	92 961	92 875
Participations dans les entreprises mises en équivalence		5 787	6 221	6 426
Immobilisations corporelles et immeubles de placement		25 773	25 000	25 000
Immobilisations incorporelles		3 412	3 327	3 327
Ecarts d'acquisition	5.k	8 389	9 571	9 571
Actifs non courants destinés à être cédés	7.d	18 114		
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 234 485</b>	<b>1 949 778</b>	<b>1 952 166</b>
<b>DETTES</b>				
Banques centrales		5 948	1 471	1 471
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres	5.a	95 521	67 087	67 087
Dépôts et opérations de pensions	5.a	330 679	174 645	174 645
Dettes représentées par un titre	5.a	56 877	50 490	50 490
Instruments financiers dérivés	5.a	233 935	227 644	227 644
Instruments financiers dérivés de couverture		13 535	15 682	15 682
Passifs financiers au coût amorti				
Dettes envers les établissements de crédit	5.e	97 569	76 503	76 503
Dettes envers la clientèle	5.e	783 854	760 941	760 941
Dettes représentées par un titre	5.f	162 489	148 156	148 156
Dettes subordonnées	5.f	16 553	15 951	15 951
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 696	2 372	2 372
Passifs d'impôts courants et différés	5.i	2 507	2 234	2 466
Comptes de régularisation et passifs divers	5.j	88 037	80 472	79 994
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	5.h	214 317	210 494	210 494
Provisions pour risques et charges	5.l	10 236	11 084	11 061
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	7.d	15 487		
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>2 130 240</b>	<b>1 845 226</b>	<b>1 844 957</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<i>Capital et réserves</i>		93 742	89 880	91 026
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		3 960	7 759	7 759
<b>Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe</b>		<b>97 702</b>	<b>97 639</b>	<b>98 785</b>
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		1 009	1 787	3 198
<b>Total part du Groupe</b>		<b>98 711</b>	<b>99 426</b>	<b>101 983</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>5 534</b>	<b>5 126</b>	<b>5 226</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>104 245</b>	<b>104 552</b>	<b>107 209</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 234 485</b>	<b>1 949 778</b>	<b>1 952 166</b>

<sup>(1)</sup> Données au 1er janvier 2018 après effets de l'application des normes IFRS 9 et 15, tels que décrits dans la note 2.b.

<sup>(2)</sup> Nouvelle présentation tenant compte des reclassements et retraitements détaillés en note 2.a, principalement la redénomination des rubriques d'instruments financiers, le reclassement des instruments financiers des activités d'assurance au sein des "Placements des activités d'assurance" et les effets de la comptabilisation des titres en date de règlement.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2018

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er semestre 2017 IAS 39
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>5 709</b>	<b>6 215</b>
<b>Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat</b>		<b>7 303</b>	<b>11 753</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		2 554	2 245
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		(25)	(22)
Dotations nettes aux provisions		6 369	5 110
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(294)	(388)
Charges (produits) nets des activités d'investissement		(475)	35
Charges nettes des activités de financement		64	185
Autres mouvements		(890)	4 588
<b>Augmentation nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>11 775</b>	<b>68 794</b>
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit		39 095	69 579
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(24 164)	2 336
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(2 435)	(2 622)
Impôts versés		(721)	(499)
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>		<b>24 787</b>	<b>86 762</b>
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations		607	685
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(541)	(527)
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>66</b>	<b>158</b>
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(4 044)	(3 823)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		7 553	1 951
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>3 509</b>	<b>(1 872)</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>		<b>1 395</b>	<b>(4 990)</b>
<b>IMPACTS NON MONETAIRES DES ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES</b>		<b>(724)</b>	<b>-</b>
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>		<b>29 033</b>	<b>80 058</b>
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période</b>		<b>175 061</b>	<b>155 963</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales		178 446	160 400
Comptes passifs de banques centrales		(1 471)	(233)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.d	8 063	6 513
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.e	(9 906)	(10 775)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(71)	58
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période</b>		<b>204 094</b>	<b>236 021</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales		211 455	243 384
Comptes passifs de banques centrales		(5 948)	(3 785)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.d	9 451	6 966
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.e	(10 828)	(10 508)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(36)	(36)
<b>AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>		<b>29 033</b>	<b>80 058</b>

## TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat			
	Actions ordinaires et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
<b>Situation au 31 décembre 2016</b>	<b>26 948</b>	<b>8 430</b>	<b>59 118</b>	<b>94 496</b>				
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2016</b>			<b>(3 369)</b>	<b>(3 369)</b>				
Augmentations de capital et émissions	66			66				
Réduction ou remboursement de capital		(638)		(638)				
Mouvements sur titres propres	(38)	33	33	28				
Opérations résultant de plans de paiement en actions			2	2				
Rémunération des actions de préférence et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)			(149)	(149)				
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 7.d)			1	1				
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 7.d)			242	242				
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires				-				
Autres variations				-				
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			113	113				
<b>Résultat net du premier semestre 2017</b>			<b>4 290</b>	<b>4 290</b>				
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-				
<b>Situation au 30 juin 2017</b>	<b>26 976</b>	<b>7 825</b>	<b>60 281</b>	<b>95 082</b>				
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2016</b>				-				
Augmentations de capital et émissions	22	636	(2)	656				
Réduction ou remboursement de capital		(289)	64	(225)				
Mouvements sur titres propres	53		(43)	10				
Opérations résultant de plans de paiement en actions			1	1				
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(162)	(162)				
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires				-				
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 7.d)			11	11				
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires				-				
Autres variations			(34)	(34)				
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			45	45				
<b>Résultat net du second semestre 2017</b>			<b>3 469</b>	<b>3 469</b>				
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-				
<b>Situation au 31 décembre 2017</b>	<b>27 051</b>	<b>8 172</b>	<b>63 630</b>	<b>98 853</b>				
Nouvelle présentation (note 2.a)			(68)	(68)			68	68
<b>Situation au 31 décembre 2017 nouvelle présentation</b>	<b>27 051</b>	<b>8 172</b>	<b>63 562</b>	<b>98 785</b>			<b>68</b>	<b>68</b>
Effets de l'application de la norme IFRS 9 (note 2.b)			(1 122)	(1 122)	561	(323)		238
Effets de l'application de la norme IFRS 15 (note 2.b)			(24)	(24)				-
<b>Situation au 1er janvier 2018</b>	<b>27 051</b>	<b>8 172</b>	<b>62 416</b>	<b>97 639</b>	<b>561</b>	<b>(323)</b>	<b>68</b>	<b>306</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2017</b>			<b>(3 772)</b>	<b>(3 772)</b>				
Augmentations de capital et émissions	49			49				
Mouvements sur titres propres	(36)	(5)	(126)	(167)				
Opérations résultant de plans de paiement en actions			2	2				
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(134)	(134)				
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 7.d)			6	6				
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires				-				
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 7.d)			127	127			9	9
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			(7)	(7)				
Autres variations			(2)	(2)				
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			1	1	(33)	90	129	186
<b>Résultat net du premier semestre 2018</b>			<b>3 960</b>	<b>3 960</b>				
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-				
<b>Situation au 30 juin 2018</b>	<b>27 064</b>	<b>8 167</b>	<b>62 471</b>	<b>97 702</b>	<b>528</b>	<b>(233)</b>	<b>206</b>	<b>501</b>

**DU 1er JANVIER 2017 AU 30 JUIN 2018**

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat					Total part du groupe	Intérêts minoritaires (note 7.d)	Capitaux propres totaux
Parités monétaires	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	Placements de l'activité d'assurance	Instruments dérivés de couverture	Total			
645	4 372		1 152	6 169	100 665	4 555	105 220
				-	(3 369)	(117)	(3 486)
				-	66		66
				-	(638)		(638)
				-	28		28
				-	2	1	3
				-	(149)	(1)	(150)
				-	1	(1)	-
				-	242	591	833
				-	-	(6)	(6)
				-	-	(1)	(1)
(1 669)	(304)		40	(1 933)	(1 820)	(124)	(1 944)
				-	4 290	230	4 520
						(21)	(21)
(1 024)	4 068		1 192	4 236	99 318	5 106	104 424
				-		(14)	(14)
				-	656		656
				-	(225)		(225)
				-	10		10
				-	1	1	2
				-	(162)	(1)	(163)
				-	-	493	493
(89)	10		1	(78)	(67)	(487)	(554)
				-	-	(2)	(2)
				-	(34)	24	(10)
(1 079)	106		(55)	(1 028)	(983)	(92)	(1 075)
				-	3 469	218	3 687
				-	-	(20)	(20)
(2 192)	4 184		1 138	3 130	101 983	5 226	107 209
	(1 947)	1 947		-	-		-
(2 192)	2 237	1 947	1 138	3 130	101 983	5 226	107 209
	(1 648)		(1)	(1 649)	(2 533)	(100)	(2 633)
					(24)		(24)
(2 192)	589	1 947	1 137	1 481	99 426	5 126	104 552
				-	(3 772)	(151)	(3 923)
				-	49	4	53
				-	(167)		(167)
				-	2	2	4
				-	(134)	(1)	(135)
				-	6	(6)	
				-	-	19	19
(29)	10			(19)	117	304	421
				-	(7)	(27)	(34)
				-	(2)	1	(1)
(209)	(273)	(163)	(309)	(954)	(767)	15	(752)
				-	3 960	273	4 233
				-	-	(25)	(25)
(2 430)	326	1 784	828	508	98 711	5 534	104 245

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

## établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

## 1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

### 1.a NORMES COMPTABLES

#### 1.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne<sup>1</sup>. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

#### **IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients »**

Depuis le 1er janvier 2018, le Groupe applique :

- la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » et l'amendement à IFRS 9 : « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » adoptés par l'Union Européenne respectivement le 22 novembre 2016 et le 22 mars 2018.  
IFRS 9 remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1), de dépréciation pour risque de crédit des instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, des engagements de financement et garanties financières donnés, des créances commerciales et de location et actifs de contrats (Phase 2), ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture générale, ou micro-couverture (Phase 3).

La norme a modifié les dispositions relatives au risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option.

S'agissant de la comptabilité de couverture (micro-couverture), le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

- L'amendement à IFRS 4 « Contrats d'assurance » intitulé « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance » adopté par l'Union Européenne le 3 novembre 2017. Cet amendement donne aux entités qui exercent principalement des activités d'assurance la possibilité de reporter jusqu'au 1er janvier 2021 la date d'application de la norme IFRS 9. Ce report permet aux entités concernées de continuer à présenter leurs états financiers selon la norme IAS 39 existante.

<sup>1</sup> Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

Cette exemption temporaire d'application d'IFRS 9, limitée aux groupes dont les activités d'assurance sont prédominantes dans l'amendement de l'IASB, a été étendue aux entités d'assurance des conglomérats financiers tel(le)s que définis par la Directive 2002/87/EC) dans le cadre de l'adoption par l'Union Européenne. Cette possibilité est conditionnée notamment à l'absence de cessions internes d'instruments financiers entre les entités d'assurance et les autres entités du conglomérat (hormis les instruments financiers qui sont évalués à la valeur de marché par résultat).

Le Groupe applique cet amendement à l'ensemble de ses entités d'assurance, y compris les fonds relevant de cette activité, qui appliqueront ainsi la norme IAS 39 « Instruments financiers: comptabilisation et évaluation » jusqu'au 31 décembre 2020.

- la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » adoptée par l'Union Européenne respectivement le 22 septembre 2016.

Les normes IFRS 9 et IFRS 15 offrent l'option de ne pas retraiter les exercices présentés en comparatif. Le Groupe ayant retenu cette option, les états financiers comparatifs de 2017 n'ont pas été retraités au titre de ces changements de méthode.

L'entrée en vigueur des autres normes ou amendements d'application obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 n'a pas eu d'effet sur les comptes semestriels condensés au 30 juin 2018.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2018 est optionnelle, hormis l'amendement à IFRS 9 « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ».

## **1.a.2 PRINCIPALES NOUVELLES NORMES PUBLIEES ET NON ENCORE APPLICABLES**

### **IFRS 16 Locations**

La norme IFRS 16 « Locations » publiée en janvier 2016, remplacera la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant pour l'essentiel inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. Cette norme induit donc un changement principalement pour les contrats qui selon IAS 17 répondaient à la définition de contrats de location simple ou opérationnelle et à ce titre ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location.

Adoptée par l'Union Européenne le 31 octobre 2017, la norme IFRS 16 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En 2018, les travaux de recensement et d'analyse des contrats concernés se poursuivent. L'application de la norme se traduira par une augmentation des actifs et passifs liée aux contrats de location actuellement comptabilisés comme des contrats de location simple. Cet impact devrait provenir principalement des contrats de location immobilière et dans une moindre mesure des contrats de location de matériel informatique et de véhicules.

## **IFRS 17 Contrats d'assurance**

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » publiée en mai 2017, remplacera la norme IFRS 4 Contrats d'assurance. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et devra être préalablement adoptée par l'Union Européenne, pour application en Europe.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont débuté en 2017 à la suite de sa publication.

### **1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

#### **1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

#### **1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION**

##### *Contrôle exclusif*

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont définies comme des entités créées de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

#### *Contrôle conjoint*

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur laquelle les partenaires ont un droit à l'actif net, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

#### *Influence notable*

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Lorsque le Groupe détient une participation dans une entreprise associée, directement ou indirectement via une entité qui est un organisme de capital-risque, un fonds commun de placement, une société d'investissement à capital variable ou une entité semblable telle qu'un fonds d'assurance lié à des placements, il peut choisir d'évaluer cette participation à la valeur de marché par résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

### **1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION**

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

### **1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION**

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant antérieurement à cette date, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

#### • **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"<sup>2</sup>. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La

---

<sup>2</sup> Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».

valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

## **1.c CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES**

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires<sup>3</sup> libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire ou la date d'enregistrement du passif non monétaire issu du paiement ou de la réception d'une avance. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

---

<sup>3</sup> Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

## **1.d MARGE D'INTERETS, COMMISSIONS ET PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES**

### **1.d.1 MARGE D'INTERETS**

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Intérêts et produits / charges assimilés ». Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable, les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

### **1.d.2 COMMISSIONS ET PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES**

Les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

### **Commissions**

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres ...

S'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions.

- soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distributions reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil...

## **Produits des autres activités**

Les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location simple sont enregistrés dans la rubrique « Produits des autres activités » du compte de résultat.

S'agissant des revenus de promotion immobilière, le Groupe les enregistre en résultat:

- progressivement lorsque la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation (par exemple des travaux en cours contrôlés par le client sur le terrain duquel l'actif se situe...) ou lorsque la prestation de l'entité ne crée pas un actif que l'entité pourrait utiliser autrement et lui donne un droit exécutoire au paiement de la part effectuée jusqu'à la date considérée. Tel est le cas des contrats de type VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) en France.
- à l'achèvement dans les autres cas.

S'agissant des revenus de prestations de services connexes à des contrats de location, le Groupe les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance.

## **1.e ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les actifs financiers, à l'exception de ceux relatifs aux activités d'assurance (cf note 1.f) sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

### **1.e.1 ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI**

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

#### **Critère du modèle de gestion**

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ». Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont elles aussi compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

#### **Critère des flux de trésorerie**

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt - généralement appelée composante « taux » - qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Ainsi, par exemple, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli.

S'agissant des taux réglementés, ils répondent au critère des flux de trésorerie dès lors qu'ils fournissent une contrepartie qui correspond globalement au passage du temps et n'exposent pas à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels qui seraient incohérents avec ceux d'un prêt de base (exemple : prêts accordés dans le cadre de la collecte des Livrets A).

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat (par exemple, dans le cas des prêts aux particuliers, la pénalité limitée à 6 mois d'intérêts ou 3% du capital restant dû est considérée comme raisonnable). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause.

Dans le cas particuliers des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs (« tranches »), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

Certains prêts peuvent présenter un caractère « sans recours », contractuellement ou en substance lorsqu'ils sont accordés à une entité ad-hoc. Le critère des flux de trésorerie est respecté dans la mesure ces prêts ne représentent pas une exposition directe sur les actifs donnés en garantie.

La catégorie « Actifs financier au coût amorti » inclut notamment les crédits consentis par le Groupe, des prises en pension et des titres détenus dans le cadre de la gestion Actif – Passif en vue de collecter les flux contractuels (Bons du trésor, obligations d'Etat et autres titres de dette).

### **Comptabilisation**

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (note 1.e.5).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

## 1.e.2 ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

### Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- Critère du modèle de gestion : Les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion.
- Critère des flux de trésorerie : Les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres détenus dans le cadre de la gestion Actif-Passif en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectant les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ». Ces actifs financiers font également l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti. Lors de la cession, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres recyclables sont reclassées en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

### Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres car remboursables au gré du porteur. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

## 1.e.3 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces provisions sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

## 1.e.4 CONTRATS D'ÉPARGNE ET PRETS RÉGLEMENTÉS

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

### **1.e.5 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI ET DES INSTRUMENTS DE DETTE EN VALEUR DE MARCHE PAR CAPITAUX PROPRES**

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

#### **Modèle général**

Le Groupe identifie trois "strates" correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêté, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit déprécié.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés (« strate 3 ») : Lorsqu'un actif est déprécié, la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

S'agissant des produits d'intérêts, pour les encours des « strates » 1 et 2, ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la « strate 3 », les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

### **Définition du défaut**

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

### **Actifs financiers dépréciés**

#### *Définition*

Un actif financier est déprécié et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section « Restructuration des actifs financiers »).

#### *Cas particulier des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission*

Dans certains cas, les actifs financiers sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale.

Pour ces actifs, il n'est pas constaté de provision à la comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif résulte de la prise en compte des pertes de crédit attendues à maturité dans les flux de trésorerie estimés initialement. Toute variation ultérieure, positive ou négative, des pertes de crédit attendues à maturité donne lieu à un ajustement de dépréciation en résultat.

### **Modèle simplifié**

Le modèle simplifié consiste à comptabiliser une provision pour dépréciation sur la base d'une perte de crédit attendue à maturité dès l'origine puis à chaque date d'arrêté.

Le Groupe applique ce modèle aux créances commerciales de maturité inférieure à 12 mois.

### **Augmentation significative du risque de crédit**

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut ou des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'appréciation de la détérioration s'appuie également sur l'existence d'un incident de paiement régularisé mais intervenu au cours des 12 derniers mois.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés en note 3.h Coût du risque.

### **Mesure des pertes de crédit attendues**

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (strate 2). Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, compte tenu des caractéristiques des portefeuilles, la méthode utilisée est basée d'une part sur les probabilités de transition vers la déchéance du terme, et d'autre part sur des taux de perte actualisés post déchéance du terme. Les calculs des paramètres sont réalisés statistiquement par population homogène.

Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (i.e. qui devraient être reçus).

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été complété des dispositions spécifiques à IFRS 9 et notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

#### *Maturité*

Tous les termes contractuels de l'instrument financier (y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires) sur la durée de vie sont pris en compte. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle doit être utilisée. La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale. Néanmoins, pour les découverts autorisés et les lignes de crédit, selon l'exception permise par IFRS 9 pour ces produits, la maturité considérée pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit, qui peut s'étendre au-delà de la maturité contractuelle (période de préavis). Pour les découverts autorisés et les lignes de crédit accordés à des contreparties autres que la clientèle de détail, la maturité contractuelle peut être retenue, notamment lorsque ceux-ci sont gérés individuellement et que la prochaine revue de crédit a lieu à l'échéance contractuelle.

#### *Probabilités de défaut (PD)*

La Probabilité de Défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, basées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles (« point in time » ou « PIT »)

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

### *Pertes en cas de défaut (LGD)*

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'EAD.

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité (par exemple, une garantie hypothécaire associée à un prêt immobilier), nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

La LGD utilisée pour les besoins d'IFRS 9 est dérivée des paramètres Bâlois de LGD. Elle est retraitée de l'effet « bas de cycle » et des marges de conservatisme, notamment réglementaires, à l'exception des marges pour incertitudes de modèle.

### *Exposition en cas de Défaut (EAD)*

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

### *Prise en compte des informations de nature prospective*

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 3.h Coût du risque.

## **Passages en pertes**

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

## **Recouvrements via la mise en jeu du collatéral**

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

## **Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières**

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

### **1.e.6 COUT DU RISQUE**

Le coût du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dotations et reprises de provisions couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (strate 1 et strate 2) relatifs aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales ;
- les dotations et reprises de provisions des actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ;
- les dotations et reprises de provisions des titres à revenus fixes des entités d'assurance individuellement dépréciés (qui relèvent d'IAS 39).

Sont également comptabilisées en coût du risque les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

### **1.e.7 INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT**

#### **Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat**

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

#### **Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option**

Le Groupe utilise cette catégorie dans les deux cas suivants:

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

### **1.e.8 PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES**

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

#### **Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées**

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont des instruments hybrides susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

#### **Instruments de capitaux propres**

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres (e.g. Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) sont présentés au bilan en "Capital et réserves".

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;

- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

### **1.e.9 COMPTABILITE DE COUVERTURE**

Le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments

couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Variations de valeur enregistrées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits et charges assimilés » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

#### **1.e.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE**

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

## **1.e.11 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS**

### **Décomptabilisation des actifs financiers**

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

### **Décomptabilisation des passifs financiers**

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

### **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de « Passifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique « Actifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer

les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

## **1.e.12 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

## **1.f NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE**

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les actifs et passifs financiers des entités d'assurance relèvent de la norme IAS 39, comme expliqué dans la note 1.a.1.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

### **1.f.1 COMPTE DE RESULTAT**

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous la rubrique « Produits nets des activités d'assurance ».

Cette rubrique du compte de résultat comprend les primes acquises, les produits nets sur contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire et autres prestations, les produits nets des placements des entités d'assurance (y compris les résultats sur immeubles de placement et les dépréciations sur les actions et autres instruments de capitaux propres), les charges techniques des contrats, les charges des cessions en réassurance, les charges des prestations externes (y compris les commissions), ainsi que les charges relatives à la participation aux bénéfices.

Les autres produits et charges relatifs à l'activité de l'assurance (i.e. relevant des entités d'assurance) sont présentés dans les autres rubriques du compte de résultat en fonction de leur nature.

### **1.f.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE**

Les placements des activités d'assurance comprennent principalement :

- les placements des entités d'assurance dans des instruments financiers qui sont comptabilisés selon les principes d'IAS 39, qui comprennent les placements en représentation des provisions techniques des activités d'assurance et notamment des contrats en unités de compte
- les instruments dérivés dont la valeur de marché est positive. Les entités d'assurance du Groupe souscrivent des instruments dérivés à des fins de couverture des placements.
- les immeubles de placement
- les placements dans des sociétés consolidées par mise en équivalence
- ainsi que la part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement.

## Placements dans des instruments financiers

Les placements financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe sont classés dans l'une des quatre catégories prévue par la norme IAS 39 : les actifs financiers en valeur de marché par résultat, les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances et les actifs financiers disponibles à la vente.

### - *Actifs financiers à la valeur de marché par résultat*

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, les dérivés et les actifs financiers que le Groupe a choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39.

Les actifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants (selon IAS 39):

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Les placements en représentation des contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier est supporté par les assurés (contrats en unités de compte) sont comptabilisés à la valeur de marché par résultat sur option.

Lorsque le Groupe valorise en valeur de marché par résultat des entités représentatives de placements sur lesquels il exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, ces investissements sont présentés sur la ligne « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » (cf. § 1.b.2).

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché ou de modèle.

Les variations de valeur constatées par rapport à la dernière évaluation, les revenus, les dividendes et les plus et moins-values de cession réalisées sont présentées dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

### - *Prêts et créances*

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent qui, en règle générale, correspond au montant net décaissé à l'origine.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et déduction faite des remboursements en capital et intérêts éventuellement intervenus.

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui comprend les intérêts, les coûts de transaction et commissions compris dans leur valeur initiale et sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché ».

Les dépréciations constituées lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à l'acquisition de l'actif sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

#### - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres de dette, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché ». Les dépréciations constituées lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à l'acquisition de l'actif sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

#### - Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres de dette ou de capitaux propres qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces variations de valeur précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres de dette, les dividendes perçus et les dépréciations (en cas de baisse significative ou durable de la valeur des titres) des titres de capitaux propres sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché ». Les dépréciations au titre du risque de crédit sur les titres de dette sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

### **Immeubles de placement**

Les immeubles de placement correspondent aux immeubles détenus en direct par les sociétés d'assurance et par les sociétés immobilières contrôlées.

Les immeubles de placement, à l'exception de ceux servant de supports à des contrats en unités de comptes, sont comptabilisés au coût et suivent les modes de comptabilisation des immobilisations décrits par ailleurs.

Les immeubles de placement, supports de contrats en unités de compte, sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

### **Placements consolidés par mise en équivalence**

Sont enregistrés dans ce poste les placements investis dans des sociétés ou fonds immobiliers sur lesquels le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et qui sont consolidés par mise en équivalence.

### **1.f.3 PROVISIONS TECHNIQUES ET AUTRES PASSIFS D'ASSURANCE**

Dans le poste « Provisions techniques et autres passifs d'assurance » figurent :

- les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats, et qui regroupent les provisions techniques des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, longévité, invalidité, incapacité...) et les passifs techniques des contrats d'investissement comportant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire, relevant de la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le

droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés ;

- les autres passifs d'assurance afférents aux contrats en unités de compte qui relèvent de la norme IAS 39 (c'est-à-dire les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire) ;
- la participation aux bénéfices différée passive ;
- les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance, dont les dettes envers les assurés ;
- les instruments financiers dérivés des activités d'assurance, comptabilisés à la valeur de marché par résultat, dont la valeur de marché est négative. Les entités d'assurance du Groupe souscrivent des instruments dérivés à des fins de couverture des placements.

Les passifs financiers qui ne sont pas des passifs d'assurance, (par exemple les dettes subordonnées) relèvent de la norme IAS 39. Ils sont présentés en « Passifs financiers au coût amorti ».

### **Contrats d'assurance et de réassurance et contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire**

Les garanties proposées en assurance vie couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) et en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et le chômage.

En assurance-vie, les provisions techniques sont principalement constituées des provisions mathématiques qui correspondent au minimum aux valeurs de rachat des contrats et des provisions pour participation aux bénéfices exigible et différée.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend les montants résultant de l'application de la « comptabilité reflet », correspondant à la quote-part des assurés, principalement des sociétés d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance vie françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe pour autant que son utilisation apparaisse fortement probable.

En assurance non-vie, les provisions techniques sont constituées des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer incluant les frais de gestion des sinistres.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques (net des frais d'acquisition restant à étaler) est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût), de la capacité et de l'intention de l'entreprise de conserver les placements en moins-value latente.

## **Contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire**

Les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire correspondent principalement à des contrats en unités de compte qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire.

Les passifs afférents aux contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêt.

## **1.g IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux représentatifs de contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque est supporté par les assurés (contrats en unité de compte), qui sont valorisés à la valeur de marché par résultat et présentés au bilan dans la rubrique « Placement des activités d'assurance » (note 1.f.2).

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet

d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

## **1.h CONTRATS DE LOCATION**

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### **1.h.1 SOCIETE DU GROUPE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION**

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

## **1.h.2 SOCIETE DU GROUPE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION**

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

## **1.i ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES**

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, il doit classer tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Ce poste inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

## 1.j AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

## **1.k PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS**

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

### **• Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

## **1.1 PROVISIONS DE PASSIF**

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

## **1.m IMPOT COURANT ET DIFFERE**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé,

sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

## **1.n TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux placements des activités d'assurance et aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

## **1.0 UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS**

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risqué de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;

- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours est difficile à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. Le Groupe peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

## 2. EFFETS DES CHANGEMENTS DE PRESENTATION ET DE L'APPLICATION DES NORMES IFRS 9 ET IFRS 15

Au 31 décembre 2017, le Groupe a procédé à des changements de présentation des comptes et à la comptabilisation des titres en date de règlement :

- les éléments liés aux instruments financiers des entités d'assurance, qui continuent à être comptabilisés selon la norme IAS 39 jusqu'au 31 décembre 2020, ont été regroupés sur des lignes spécifiques du bilan, du compte de résultat et de l'état du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ;
- en vue de l'application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » au 1<sup>er</sup> janvier 2018, certaines rubriques du bilan, du compte de résultat et de l'état du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ont été renommées ;
- afin de faire converger la définition des « établissements de crédit » dans les états financiers avec celle utilisée dans les reportings réglementaires, les encours de certaines contreparties ont été reclassés des « Prêts et créances sur les établissements de crédit » vers les « Prêts et créances sur la clientèle » ;
- les opérations sur titres sont désormais comptabilisées en date de règlement, alors qu'elles étaient auparavant enregistrées en date de transaction. Ceci permet la convergence de la représentation des titres au bilan avec les règles de calcul des ratios de liquidité.

Les effets de ces changements sur le bilan, le compte de résultat et l'état du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres sont présentés dans la note 2.a.

Puis, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Groupe BNP Paribas a mis en application les nouvelles normes comptables IFRS 9 et IFRS 15 :

- les instruments financiers non détenus par des entités d'assurance ont été classés et évalués selon la norme IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » a été mise en œuvre sans effet significatif sur le bilan.

Les effets de l'application des normes IFRS 9 et 15 sont présentés dans la note 2.b.

## 2.a EFFETS DES CHANGEMENTS DE PRESENTATION ET DE LA COMPTABILISATION DES TITRES EN DATE DE REGLEMENT

### • Bilan

En millions d'euros, au	31 décembre 2017 IAS 39 ancienne présentation	Reclassement des actifs et passifs financiers des entités d'assurance (a)	Redénomination des rubriques d'instruments financiers	Autres reclassements	Effets de la comptabilisation des titres en date de règlement (g)	31 décembre 2017 IAS 39 nouvelle présentation
<b>ACTIF</b>						
Caisse, banques centrales	178 446					178 446
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	119 452		470 (b)		3 042	122 964
Prêts et opérations de pensions	143 558		224 (b)		206	143 988
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	96 932	(96 238)	(694)(b)			
Instruments financiers dérivés	230 230	(333)				229 897
Instruments financiers dérivés de couverture	13 756	(33)				13 723
Actifs financiers disponibles à la vente	231 975	(114 166)	(117 809)(c)			
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres						
Titres de dette			110 881 (c)			110 881
Instruments de capitaux propres			6 928 (c)			6 928
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	45 670	(1 134)	(378)(d)	(23 753)(f)		20 405
Prêts et créances sur la clientèle	727 675	(1 976)	(14 439)(d)	23 753 (f)		735 013
Titres de dette			15 378 (d)			15 378
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 064					3 064
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 792	(4 231)	(561)(d)			
Placements des activités d'assurance		227 712				227 712
Actifs d'impôts courants et différés	6 568					6 568
Comptes de régularisation et actifs divers	107 211	(3 002)			(11 334)	92 875
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 812	(386)				6 426
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	31 213	(6 213)				25 000
Immobilisations incorporelles	3 327					3 327
Ecart d'acquisition	9 571					9 571
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 960 252</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(8 086)</b>	<b>1 952 166</b>
<b>DETTES</b>						
Banques centrales	1 471					1 471
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	69 313				(2 226)	67 087
Dépôts et opérations de pensions	172 147		2 498 (b)			174 645
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	53 441		(53 441)(b)			
Dettes représentées par un titre			50 943 (b)		(453)	50 490
Instruments financiers dérivés	228 019	(375)				227 644
Instruments financiers dérivés de couverture	15 682					15 682
Passif financier au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit	76 503					76 503
Dettes envers la clientèle	766 890	(5 949)				760 941
Dettes représentées par un titre	148 156					148 156
Dettes subordonnées	15 951					15 951
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 372					2 372
Passifs d'impôts courants et différés	2 466					2 466
Comptes de régularisation et passifs divers	86 135	(734)			(5 407)	79 994
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	203 436	7 058				210 494
Provisions pour risques et charges	11 061					11 061
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 853 043</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(8 086)</b>	<b>1 844 957</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital et réserves	91 094		(68)(e)			91 026
Résultat de la période, part du Groupe	7 759					7 759
<b>Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe</b>	<b>98 853</b>	<b>-</b>	<b>(68)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>98 785</b>
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées au résultat			68 (e)			68
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées au résultat	3 130					3 130
<b>Total part du Groupe</b>	<b>101 983</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>101 983</b>
Réserves et résultat des minoritaires	5 352		30 (e)			5 382
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées au résultat			(30)(e)			(30)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées au résultat	(126)					(126)
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>5 226</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 226</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>107 209</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>107 209</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 960 252</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(8 086)</b>	<b>1 952 166</b>

Les changements de présentation par rapport au bilan publié au 31 décembre 2017 sont les suivants :

(a) Les instruments financiers des entités d'assurance du Groupe continuent d'être comptabilisés et présentés conformément à la norme IAS 39 et sont reclassés pour un montant de 228 milliards d'euros à l'actif du bilan en « Placements des activités d'assurance ». Ces actifs étaient auparavant classés essentiellement en « Actifs financiers disponibles à la vente » pour 114 milliards d'euros et en « Portefeuille évalué en valeur de marché sur option » pour 96 milliards d'euros. Les reclassements des passifs financiers portent sur des montants moins significatifs.

Le Groupe a procédé à une redénomination des rubriques du bilan et précise dans ce tableau les transitions opérées entre les anciennes et les nouvelles rubriques :

- (b) Le « Portefeuille évalué en valeur de marché sur option », précédemment présenté sur une ligne spécifique à l'actif et au passif, a été ventilé par types d'instruments au sein des autres rubriques de l'agrégat « Instruments financiers en valeur de marché par résultat ». Ceci porte notamment au passif sur 53 milliards d'euros, classés en « Dettes représentées par un titre » à hauteur de 51 milliards d'euros et en « Dépôts et opérations de pension » à hauteur de 2 milliards d'euros.
- (c) Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont désormais présentés dans la rubrique « actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».
- (d) Les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et les titres précédemment classés en « Prêts et créances sur la clientèle » et en « Prêts et créances sur les établissements de crédit » sont présentés sur la ligne « titres de dette » au sein des « Actifs financiers au coût amorti ».
- (e) Les effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont présentés de façon distincte au sein de la nouvelle rubrique « Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat ».
- (f) Afin d'harmoniser la définition des « établissements de crédit » dans les états financiers et dans les états réglementaires FINREP, certaines contreparties ont été reclassées de « Prêts et créances sur les établissements de crédit » vers « Prêts et créances sur la clientèle », à hauteur de 24 milliards d'euros.

En outre, les titres ont été comptabilisés en date de règlement (g), ce qui a eu pour effet de diminuer le bilan de 8 milliards d'euros (notamment une diminution de 11 milliards d'euros des « Comptes de régularisation et actifs divers »).

• **Compte de résultat**

En millions d'euros	1er semestre 2017 IAS 39 ancienne présentation	Reclassement des produits et charges des activités d'assurance	Redénomination des rubriques d'instruments financiers	Reclassement des intérêts sur portefeuille de transaction	1er semestre 2017 IAS 39 nouvelle présentation
Intérêts et produits assimilés	20 633	(1 741)		(2 136)	16 756
Intérêts et charges assimilés	(9 935)	1 763		2 088	(6 084)
Commissions (produits)	6 659	(180)			6 479
Commissions (charges)	(2 884)	1 126			(1 758)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	3 262	(382)		48	2 928
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	1 537	(410)	(1 127)		
<i>dont gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	1 516	(410)	(1 106)		
<i>dont gains nets sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance</i>	21		(21)		
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres			1 106		1 106
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			21		21
Produit net des activités d'assurance		1 914			1 914
Produits des autres activités	21 898	(16 153)			5 745
Charges des autres activités	(18 935)	14 063			(4 872)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>22 235</b>	-	-	-	<b>22 235</b>
Frais de personnel	(8 337)				(8 337)
Autres charges générales d'exploitation	(6 048)				(6 048)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(805)				(805)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 045</b>	-	-	-	<b>7 045</b>
Coût du risque	(1 254)				(1 254)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5 791</b>	-	-	-	<b>5 791</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	388				388
Gains nets sur autres actifs immobilisés	29				29
Ecart d'acquisition	7				7
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>6 215</b>	-	-	-	<b>6 215</b>
Impôt sur les bénéfices	(1 695)				(1 695)
<b>RESULTAT NET</b>	<b>4 520</b>	-	-	-	<b>4 520</b>
dont intérêts minoritaires	230				230
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>	<b>4 290</b>	-	-	-	<b>4 290</b>

Les produits et charges des activités d'assurance ont été reclassés au sein du poste « Produit net des activités d'assurance » pour un total de 1 914 millions d'euros, qui comprend ainsi :

- les primes émises et la variation de provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire au sens d'IFRS 4 ;
- le produit des placements net de charges ;
- les amortissements des frais d'acquisition ;
- les charges de prestation externes des contrats ;
- le résultat des cessions en réassurance.

Les autres soldes relatifs aux activités d'assurance sont regroupés avec les soldes relatifs aux autres postes du compte de résultat en fonction de leur nature.

En outre, les produits et charges d'intérêt sur instruments du portefeuille de transaction, précédemment présentés au sein des « Intérêts et produits / charges assimilés » sont désormais présentés au sein des « Gains nets sur instruments à la valeur de marché par résultat » (soit un montant net de 48 millions d'euros sur le premier semestre 2017).

- **Etat du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres**

En millions d'euros	1er semestre 2017 IAS 39 <i>ancienne présentation</i>	Reclassement des variations de valeurs des placements de l'activité d'assurance	Redénomination des rubriques d'instruments financiers	1er semestre 2017 IAS 39 <i>nouvelle présentation</i>
<b>Résultat net</b>	<b>4 520</b>	-	-	<b>4 520</b>
<b>Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>(1 944)</b>	-	-	<b>(1 944)</b>
<b>Eléments pouvant être reclassés au résultat</b>	<b>(2 057)</b>	-	-	<b>(2 057)</b>
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(1 468)			(1 468)
- Variations de valeur des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres				
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>			578	578
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>			(720)	(720)
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances				
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	413	165	(578)	
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(728)	8	720	
- Variations de valeur des placements de l'activité d'assurance				
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>		(165)		(165)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>		(8)		(8)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture				
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(98)			(98)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	3			3
- Impôts sur les bénéfices	233			233
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nettes d'impôt	(412)			(412)
<b>Eléments ne pouvant être reclassés au résultat</b>	<b>113</b>	-	-	<b>113</b>
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	155			155
- Impôts sur les bénéfices	(42)			(42)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence				
<b>TOTAL</b>	<b>2 576</b>	-	-	<b>2 576</b>
- Part du Groupe	2 470			2 470
- Part des minoritaires	106			106

## 2.b EFFETS DE L'APPLICATION DES NORMES IFRS 9 ET IFRS 15

### • Synthèse des effets de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15 sur le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2018

En millions d'euros, au	31 décembre 2017 IAS 39 nouvelle présentation	Effets de l'application de la norme IFRS 9			Effets de l'application de la norme IFRS 15	1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
		Reclassements	Variations de valeur			
			Phase 1	Phase 2		
<b>ACTIF</b>						
Caisse, banques centrales	178 446			(13)		178 433
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	122 964	7 353	9			130 326
Prêts et opérations de pensions	143 988	980	(20)			144 948
Instruments financiers dérivés	229 897	(1)				229 896
Instruments financiers dérivés de couverture	13 723	(2)				13 721
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres						
Titres de dette	110 881	(57 008)	91	(22)		53 942
Instruments de capitaux propres	6 928	(4 598)				2 330
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20 405			(49)		20 356
Prêts et créances sur la clientèle	735 013	(980)		(2 857)		731 176
Titres de dette	15 378	54 256	(172)	(36)		69 426
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 064				16	3 064
Placements des activités d'assurance	227 712					227 712
Actifs d'impôts courants et différés	6 568		30	754	98	7 368
Comptes de régularisation et actifs divers	92 875			(12)		92 961
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 426		(62)	(143)		6 221
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	25 000					25 000
Immobilisations incorporelles	3 327					3 327
Ecart d'acquisition	9 571					9 571
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 952 166</b>	<b>-</b>	<b>(124)</b>	<b>(2 378)</b>	<b>114</b>	<b>1 949 778</b>
<b>DETTES</b>						
Banques centrales	1 471					1 471
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	67 087					67 087
Dépôts et opérations de pensions	174 645					174 645
Dettes représentées par un titre	50 490					50 490
Instruments financiers dérivés	227 644					227 644
Instruments financiers dérivés de couverture	15 682					15 682
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit	76 503					76 503
Dettes envers la clientèle	760 941					760 941
Dettes représentées par un titre	148 156					148 156
Dettes subordonnées	15 951					15 951
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 372					2 372
Passifs d'impôts courants et différés	2 466		5	(245)	8	2 234
Comptes de régularisation et passifs divers	79 994				478	80 472
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	210 494					210 494
Provisions pour risques et charges	11 061			371	(348)	11 084
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 844 957</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>126</b>	<b>138</b>	<b>1 845 226</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
<i>Capital et réserves</i>	91 026	1 308	(12)	(2 418)	(24)	89 880
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>	7 759					7 759
<b>Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe</b>	<b>98 785</b>	<b>1 308</b>	<b>(12)</b>	<b>(2 418)</b>	<b>(24)</b>	<b>97 639</b>
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées	68	238				306
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	3 130	(1 546)	(103)			1 481
<b>Total part du Groupe</b>	<b>101 983</b>	<b>-</b>	<b>(115)</b>	<b>(2 418)</b>	<b>(24)</b>	<b>99 426</b>
Réserves et résultat des minoritaires	5 382	18	1	(86)		5 315
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	(30)	3				(27)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	(126)	(21)	(15)			(162)
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>5 226</b>	<b>-</b>	<b>(14)</b>	<b>(86)</b>	<b>-</b>	<b>5 126</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>107 209</b>	<b>-</b>	<b>(129)</b>	<b>(2 504)</b>	<b>(24)</b>	<b>104 552</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 952 166</b>	<b>-</b>	<b>(124)</b>	<b>(2 378)</b>	<b>114</b>	<b>1 949 778</b>

La norme IFRS 15 a un effet net d'impôt de -24 millions d'euros sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cet effet est dû :

- à une modification du rythme de reconnaissance des revenus des services de maintenance offerts par les entités de location opérationnelle ;
- à une modification du rythme de reconnaissance des revenus des activités de promotion immobilière.

Les revenus de ces activités sont reconnus au compte de résultat dans les « produits et charges des autres activités ».

**• Détail des effets de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15 sur le bilan**

	31 décembre 2017 IAS 39 nouvelle présentation	Reclassements phase 1						TOTAL	Soldes après reclassements phase 1
		Catégories IAS 39 d'origine				Reclassement de l'effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe	Autres Reclassements		
		Actifs disponibles à la vente en valeur de marché par capitaux propres		Prêts et créances et actifs détenus jusqu'à échéance au coût amorti					
	Titres de dette	Titres de capitaux propres	Titres de dette	Prêts et créances					
En millions d'euros, au									
<b>ACTIF</b>									
Caisse, banques centrales	178 446							-	178 446
Instruments financiers en valeur de marché par résultat							3	7 353	130 317
Portefeuille de titres	122 964	1 536 (b)	4 598 (c)	1 216 (f)				980	144 968
Prêts et opérations de pensions	143 988				980 (f)			(1)	229 896
Instruments financiers dérivés	229 897							(1)	13 721
Instruments financiers dérivés de couverture	13 723							(2)	
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres									
Titres de dette	110 881	(58 500)(a)(b)		1 492 (e)				(57 008)	53 873
Instruments de capitaux propres	6 928		(4 598)(c)					(4 598)	2 330
Actifs financiers au coût amorti									
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20 405							-	20 405
Prêts et créances sur la clientèle	735 013				(980)(f)			(980)	734 033
Titres de dette	15 378	56 964 (a)		(2 708)(e)(f)				54 256	69 634
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 064							-	3 064
Placements des activités d'assurance	227 712							-	227 712
Actifs d'impôts courants et différés	6 568							-	6 568
Comptes de régularisation et actifs divers	92 875							-	92 875
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 426							-	6 426
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	25 000							-	25 000
Immobilisations incorporelles	3 327							-	3 327
Ecarts d'acquisition	9 571							-	9 571
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 952 166</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 952 166</b>
<b>TOTAL DETTES</b>									
	<b>1 844 957</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 844 957</b>
dont passifs d'impôts courants et différés	2 466							-	2 466
dont comptes de régularisation et passifs divers	79 994							-	79 994
dont provisions pour risques et charges	11 061							-	11 061
<b>CAPITAUX PROPRES</b>									
Capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	98 785	46 (b)	938 (c)			323 (g)	1	1 308	100 093
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	68		561 (d)			(323)(g)		238	306
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	3 130	(46)	(1 499)(c)(d)				(1)	(1 546)	1 584
<b>Total part du Groupe</b>	<b>101 983</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>101 983</b>
Réserves et résultat des minoritaires	5 382	5 (b)	14 (c)			(1)(g)		18	5 400
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	(30)		2 (d)			1 (g)		3	(27)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	(126)	(5)	(16)(c)(d)					(21)	(147)
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>5 226</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 226</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>107 209</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>107 209</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 952 166</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 952 166</b>

L'application des dispositions de la norme IFRS 9 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers a conduit aux principaux effets suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- titres auparavant comptabilisés en actifs financiers disponibles à la vente en valeur de marché par capitaux propres :
  - (a) les Bons du trésor, les obligations d'Etat et les autres titres de dette auparavant comptabilisés en valeur de marché par capitaux propres dont le modèle de gestion est la collecte des flux contractuels ont été comptabilisés au coût amorti pour 57 milliards d'euros ; les variations de valeur de marché cumulées de ces titres comptabilisées par capitaux propres au 31 décembre 2017 ont été annulées (170 millions avant impôt, soit 111 millions d'euros en capitaux propres part du Groupe).
  - (b) par exception, les titres de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ont été comptabilisés en valeur de marché par résultat à hauteur de 1,5 milliard d'euros. Dans les capitaux propres, ce classement a conduit au transfert de 46 millions d'euros (part du Groupe) de « variations d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres » en « réserves consolidées ».
  - (c) les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action ont été classés en instruments à la valeur de marché par résultat pour 4,6 milliards d'euros. Ce classement a conduit au transfert de 938 millions d'euros de plus-value latente nette (part du Groupe) de « variations d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres » en « réserves consolidées ».
  - (d) L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été adoptée pour le solde de ces instruments de capitaux propres, soit 2,3 milliards d'euros. Ce classement a conduit au transfert de 561 millions d'euros de plus-value latente nette (part du Groupe) de « variations d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat » en « variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat ».

	Soldes après reclassements phase 1	Variations de valeur phase 1					Total phase 1	Ajustement dépréciation phase 2	TOTAL effet IFRS 9	Effet IFRS 15	1 janvier 2018
		Passage de titres de dette disponibles à la vente au coût amorti	Passage de titres au coût amorti à actifs en valeur de marché par capitaux propres	Passage de prêts et créances à actifs en valeur de marché par résultat	Autres ajustements	TOTAL					
En millions d'euros, au											
<b>ACTIF</b>											
Caisse, banques centrales	178 446					-	-	(13)	(13)		178 433
Instruments financiers en valeur de marché par résultat											
Portefeuille de titres	130 317			25 (f)	(16)	9	7 362		7 362		130 326
Prêts et opérations de pensions	144 968			(10)(f)	(10)	(20)	960		960		144 948
Instruments financiers dérivés	229 896					-	(1)		(1)		229 896
Instruments financiers dérivés de couverture	13 721					-	(2)		(2)		13 721
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres											
Titres de dette	53 873		84 (e)		7	91	(56 917)	(22)	(56 939)		53 942
Instruments de capitaux propres	2 330					-	(4 598)		(4 598)		2 330
Actifs financiers au coût amorti											
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20 405					-	-	(49)	(49)		20 356
Prêts et créances sur la clientèle	734 033					-	(980)	(2 857)	(3 837)	98	731 176
Titres de dette	69 634	(170)(a)			(2)	(172)	54 084	(36)	54 048		69 426
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 064					-	-		-		3 064
Placements des activités d'assurance	227 712					-	-		-		227 712
Actifs d'impôts courants et différés	6 568	42 (a)	(25)(e)	(9)(f)	22	30	30	754	784	16	7 368
Comptes de régularisation et actifs divers	92 875					-	-	(12)	(12)		92 961
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 426				(62) (h)	(62)	(62)	(143)	(205)		6 221
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	25 000					-	-		-		25 000
Immobilisations incorporelles	3 327					-	-		-		3 327
Ecart d'acquisition	9 571					-	-		-		9 571
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 952 166</b>	<b>(128)</b>	<b>59</b>	<b>6</b>	<b>(61)</b>	<b>(124)</b>	<b>(124)</b>	<b>(2 378)</b>	<b>(2 502)</b>	<b>114</b>	<b>1 949 778</b>
<b>TOTAL DETTES</b>											
	<b>1 844 957</b>				<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>126</b>	<b>131</b>	<b>138</b>	<b>1 845 226</b>
dont passifs d'impôts courants et différés	2 466				5	5	5	(245)	(240)	8	2 234
dont comptes de régularisation et passifs divers	79 994				-	-	-			478	80 472
dont provisions pour risques et charges	11 061				-	-	-	371	371	(348)	11 084
<b>CAPITAUX PROPRES</b>											
Capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	100 093			5 (f)	(17)	(12)	1 296	(2 418)	(1 122)	(24)	97 639
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	306						238		238		306
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	1 584	(111)(a)	59 (e)		(51)	(103)	(1 649)		(1 649)		1 481
<b>Total part du Groupe</b>	<b>101 983</b>	<b>(111)</b>	<b>59</b>	<b>5</b>	<b>(68)</b>	<b>(115)</b>	<b>(115)</b>	<b>(2 418)</b>	<b>(2 533)</b>	<b>(24)</b>	<b>99 426</b>
Réserves et résultat des minoritaires	5 400			1		1	19	(86)	(67)		5 315
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	(27)					-	3		3		(27)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	(147)	(17)(a)			2	(15)	(36)		(36)		(162)
Intérêts minoritaires	5 226	(17)		1	2	(14)	(14)	(86)	(100)		5 126
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>107 209</b>	<b>(128)</b>	<b>59</b>	<b>6</b>	<b>(66)</b>	<b>(129)</b>	<b>(129)</b>	<b>(2 504)</b>	<b>(2 633)</b>	<b>(24)</b>	<b>104 552</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 952 166</b>	<b>(128)</b>	<b>59</b>	<b>6</b>	<b>(61)</b>	<b>(124)</b>	<b>(124)</b>	<b>(2 378)</b>	<b>(2 502)</b>	<b>114</b>	<b>1 949 778</b>

- prêts et créances et actifs détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût amorti :

(e) reclassement de titres de dette comptabilisés auparavant en « Prêts et créances » vers « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » à hauteur de 1,5 milliard d'euros, compte tenu de leur modèle de gestion « collecte et vente ». Une variation entre la valeur de marché de ces titres et leur précédente valeur au bilan a été constatée pour 84 millions d'euros avant impôt, soit 59 millions d'euros dans les capitaux propres part du Groupe, en « variations d'actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ».

(f) reclassement de prêts et de titres comptabilisés auparavant en « Prêts et créances » vers « Instruments en valeur de marché par résultat » à hauteur respectivement de 1 milliard d'euros et de 1,2 milliard d'euros (instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal, ou pour lesquels le modèle de gestion ne permet pas un classement au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres). Des variations de valeur non significatives ont été constatées au titre de ces reclassements en contrepartie des réserves consolidées.

Concernant les passifs financiers, le principal changement introduit par IFRS 9 porte sur la comptabilisation des variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option, qui sont constatés sous une rubrique spécifique des capitaux propres et non plus en résultat. Ainsi, 323 millions d'euros de variations cumulées (part du Groupe) ont été reclassées au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des « réserves consolidées » vers les « variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat » (g).

Le principal « autre ajustement » porte sur l'effet de la mise en œuvre des dispositions de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9 sur les participations dans les entreprises mises en équivalence (h).

- **Réconciliation entre les dépréciations IAS 39 et les provisions IAS 37 et les pertes attendues sous IFRS 9**

Les effets induits par le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 conduisent à des dépréciations complémentaires sur les instruments financiers de 3,3 milliards d'euros avant impôt (en diminuant de 2,9 milliards d'euros la valeur des « Prêts et créances sur la clientèle » à l'actif et en augmentant de 0,4 milliard d'euros au passif les « Provisions pour risques et charges » relatives aux engagements de financement et de garantie).

En millions d'euros	31 décembre 2017 IAS 39	Passage de prêts et créances à actifs en valeur de marché par résultat	Passage de titres de dette disponibles à la vente au coût amorti	Passage de titres de dette disponibles à la vente à actifs en valeur de marché par capitaux propres	Passage de titres de dette disponibles à la vente à actifs en valeur de marché par résultat	Changement de méthode de calcul des dépréciations	Autres effets	1 janvier 2018 IFRS 9
Caisse et banques centrales						13		13
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	89	128			31		(58)	190
Actifs financiers disponibles à la vente	146		(5)	(110)	(31)			-
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres				110		22	(1)	131
Actifs financiers au coût amorti								
Prêts et avances aux établissements de crédits	109					49	(12)	146
Prêts et avances à la clientèle	24 686	(128)				2 857	(5)	27 410
Titres de dette			5			36	61	102
Autres actifs	63					12		75
Engagements de financement, de garantie et divers	906					371		1 277
<b>Total dépréciations</b>	<b>25 999</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 360</b>	<b>(15)</b>	<b>29 344</b>

- **Instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par capitaux propres sous IAS 39 et reclassés au coût amorti sous IFRS 9**

Catégorie comptable IAS 39	Catégorie comptable IFRS 9	Valeur au bilan au 30 juin 2018	Valeur de marché au 30 juin 2018	Variations de valeur qui auraient été enregistrées directement en capitaux propres au cours du 1er semestre 2018
Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers au coût amorti			
	Titres de dette	47 306	46 764	(542)

### 3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2018

#### 3.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	1er semestre 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1er semestre 2017 IAS 39		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Instrument financiers au coût amorti</b>	<b>14 216</b>	<b>(4 919)</b>	<b>9 297</b>	<b>13 239</b>	<b>(4 092)</b>	<b>9 147</b>
Comptes et prêts / emprunts	13 170	(3 838)	9 332	12 576	(3 108)	9 468
Opérations de pensions	82	(29)	53	67	(42)	25
Opérations de location-financement	635	(37)	598	577	(26)	551
Titres de dette	329		329	19		19
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(1 015)	(1 015)		(916)	(916)
<b>Instrument financiers en valeur de marché par capitaux propres</b>	<b>474</b>	<b>-</b>	<b>474</b>	<b>781</b>	<b>-</b>	<b>781</b>
Titres de dette	474		474	781		781
<b>Instrument financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)</b>	<b>20</b>	<b>(249)</b>	<b>(229)</b>	<b>27</b>	<b>(132)</b>	<b>(105)</b>
<b>Instrument de couverture de résultats futurs</b>	<b>1 795</b>	<b>(1 043)</b>	<b>752</b>	<b>1 122</b>	<b>(359)</b>	<b>763</b>
<b>Instrument de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>1 443</b>	<b>(1 284)</b>	<b>159</b>	<b>1 587</b>	<b>(1 501)</b>	<b>86</b>
<b>Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés</b>	<b>17 948</b>	<b>(7 495)</b>	<b>10 453</b>	<b>16 756</b>	<b>(6 084)</b>	<b>10 672</b>

Les intérêts sur instruments financiers au coût amorti comprennent, pour l'exercice 2017, les produits et charges d'intérêts sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance, opérations avec la clientèle, opérations interbancaires et emprunts émis par le Groupe (hors émissions que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché par résultat).

Les intérêts sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres correspondent, pour l'exercice 2017, aux intérêts sur titres de dette disponibles à la vente, dont environ la moitié du portefeuille (57 milliards d'euros) a été reclassée au coût amorti au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce reclassement explique en grande partie la variation des intérêts sur titres de dette au sein des intérêts sur instruments financiers au coût amorti entre les deux exercices.

Les intérêts sur instruments financiers en valeur de marché par résultat correspondent, pour l'exercice 2017, aux produits et charges d'intérêt sur instruments financiers que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché par résultat. Pour l'exercice 2018, cet agrégat inclut également les intérêts sur instruments financiers non détenus à des fins de transaction, dont les caractéristiques ne permettent pas un classement au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

Le taux d'intérêt effectif retenu sur la seconde série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO II) conduite par la Banque Centrale Européenne tient compte d'une bonification de 40 pb.

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 225 millions d'euros pour le premier semestre 2018 contre 289 millions d'euros pour le premier semestre 2017.

### 3.b COMMISSIONS

En millions d'euros	1er semestre 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1er semestre 2017 IAS 39		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	1 887	(514)	1 373	1 751	(406)	1 345
Opérations sur titres et dérivés	924	(538)	386	1 226	(618)	608
Engagements de financement et de garantie	560	(21)	539	540	(17)	523
Prestations de service et gestion d'actifs	2 361	(137)	2 224	2 118	(146)	1 972
Autres	770	(632)	138	844	(571)	273
						-
<b>Produits et charges de commissions</b>	<b>6 502</b>	<b>(1 842)</b>	<b>4 660</b>	<b>6 479</b>	<b>(1 758)</b>	<b>4 721</b>
- dont détention ou placement d'actifs pour le compte de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite ou de prévoyance et d'autres institutions	1 461	(140)	1 321	1 390	(135)	1 255
- dont instruments financiers non évalués à la valeur de marché par résultat	1 492	(183)	1 309	1 310	(157)	1 153

### 3.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, ainsi qu'aux instruments de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a).

En millions d'euros	1er semestre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er semestre 2017 IAS 39
<b>Instrument financiers du portefeuille de transaction</b>	<b>3 363</b>	<b>4 098</b>
Instrument financiers de taux et de crédit	2 731	634
Instrument financiers de capital	183	4 097
Instrument financiers de change	208	(361)
Prêts et opérations de pension	(309)	(270)
Autres instruments financiers	550	(2)
<b>Instrument évalués en valeur de marché sur option</b>	<b>(18)</b>	<b>(1 254)</b>
<i>dont effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas<sup>(1)</sup></i>		(98)
<b>Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat</b>	<b>238</b>	
Instrument de dette	(25)	
Instrument de capitaux propres	263	
<b>Incidence de la comptabilité de couverture</b>	<b>(38)</b>	<b>84</b>
Instrument dérivés de couverture de valeur	(21)	24
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(17)	60
<b>Total</b>	<b>3 545</b>	<b>2 928</b>

<sup>(1)</sup>La variation de l'ajustement de valeur pour risque de crédit propre (Own Credit Adjustment - OCA) est comptabilisée à compter du 1er janvier 2018 dans les capitaux propres en "Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat".

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable aux premiers semestres 2018 et 2017, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

### 3.d GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR CAPITAUX PROPRES ET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

En millions d'euros	1er semestre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	1er semestre 2017 <i>IAS 39</i>
<b>Plus ou moins-values sur instruments de dette en valeur de marché par capitaux propres</b>	111	236
Titres de dette <sup>(1)</sup>	111	236
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres en valeur de marché par capitaux propres</b>	59	870
Produits de dividendes	59	223
Charges de dépréciation		(111)
Plus-values nettes de cession		758
<b>Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres</b>	<b>170</b>	<b>1 106</b>
<b>Plus ou moins-values sur instruments financiers au coût amorti</b>	14	21
Prêts et créances	13	21
Titres de dette <sup>(1)</sup>	1	-
<b>Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	<b>14</b>	<b>21</b>

<sup>(1)</sup>Les produits d'intérêt relatifs aux titres de dette sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 3.h).

Au premier semestre 2018, les gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres correspondent aux plus et moins-values sur titres de dette en valeur de marché par capitaux propres et aux dividendes des titres de capitaux propres pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue ; les plus et moins-values réalisées sur ces derniers n'étant plus enregistrées en résultat, mais directement dans les capitaux propres.

Au premier semestre 2017, les charges de dépréciation et les plus-values nettes de cessions sur instruments de capitaux propres correspondaient à celles constatées sous IAS 39 sur les titres disponibles à la vente.

Les résultats latents sur titres de dette, précédemment portés dans la rubrique « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat » et inscrits en résultat, représentent un gain net de 98 millions d'euros au premier semestre 2018.

### 3.e PRODUIT NET DES ACTIVITES D'ASSURANCE

En millions d'euros	1er semestre 2018	1er semestre 2017
Primes acquises	14 203	12 590
Produits nets sur contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire et autres prestations	23	7
Produits nets des placements	1 725	5 538
Charges techniques des contrats	(12 678)	(15 215)
Charges de cessions en réassurance	(99)	15
Charges de prestations externes	(1 041)	(1 021)
<b>Produit net des activités d'assurance</b>	<b>2 133</b>	<b>1 914</b>

La rubrique « Charges des prestations externes » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « Charges techniques des contrats » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les « Produits nets des placements ».

En millions d'euros	1er semestre 2018	1er semestre 2017
Résultat sur actifs disponibles à la vente	1 997	1 897
<i>Intérêts et dividendes</i>	1 649	1 679
<i>Variation des dépréciations</i>	(7)	(12)
<i>Plus-et-moins values réalisées</i>	355	230
Résultat sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	(461)	3 435
Résultat sur instruments financiers au coût amorti	138	180
Résultat des immeubles de placement	58	12
Quote-part de résultat des entités sous influence notable représentant des placements	(1)	-
Autres produits et charges liés aux placements	(6)	14
<b>TOTAL PRODUITS NETS DES PLACEMENTS</b>	<b>1 725</b>	<b>5 538</b>

### 3.f PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	1er semestre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>			1er semestre 2017 <i>IAS 39</i>		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immeubles de placement	47	(18)	29	83	(14)	69
Produits nets des immobilisations en location simple	4 925	(4 233)	692	4 236	(3 581)	655
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	436	(309)	127	576	(466)	110
Autres produits nets	1 204	(1 023)	181	850	(811)	39
<b>Total net des produits et charges des autres activités</b>	<b>6 612</b>	<b>(5 583)</b>	<b>1 029</b>	<b>5 745</b>	<b>(4 872)</b>	<b>873</b>

### 3.g AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	1er semestre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	1er semestre 2017 <i>IAS 39</i>
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(4 957)	(4 680)
Taxes et contributions <sup>(1)</sup>	(1 477)	(1 368)
<b>Total des autres charges générales d'exploitation</b>	<b>(6 434)</b>	<b>(6 048)</b>

<sup>(1)</sup> Les contributions au fonds de résolution européens, y compris contributions exceptionnelles, s'élèvent à 608 millions d'euros pour le premier semestre 2018 contre 502 millions d'euros pour le premier semestre 2017.

### 3.h COUT DU RISQUE

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.e.5 utilisé par le Groupe s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes doivent s'appuyer sur des informations prospectives.

#### **Augmentation significative du risque de crédit**

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en se basant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Le système de notation interne est décrit dans le chapitre 5. Pilier 3 du Document de référence au 31 décembre 2017 (partie 5.4 Risque de crédit).

- *Facilités accordées aux grandes entreprises, institutions financières, Etats souverains et obligations*

L'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie.

La détérioration de la qualité de crédit est considérée comme significative et la facilité (ou l'obligation) classée en strate 2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 3 crans (par exemple, un passage de la note 4- à la note 5-).

La mesure de simplification « risque de crédit faible » autorisée par IFRS 9 (i.e. selon laquelle les obligations avec une notation « investment grade » en date de clôture sont considérés comme étant en strate 1, et celles avec une notation « non-investment grade » en date de clôture sont considérés comme étant en strate 2) est utilisée uniquement pour les titres de dette pour lesquels aucune note interne n'est disponible en date de comptabilisation initiale.

- *Facilités accordées aux PME et clientèle de détail*

Pour les expositions relatives aux PME, l'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est également la note interne de crédit de la contrepartie. Du fait d'une volatilité plus importante dans l'échelle de notation interne utilisée, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 6 crans.

Pour la clientèle de détail, deux autres indicateurs d'augmentation du risque de crédit peuvent être utilisés.

- probabilité de défaut (PD) : l'évolution de la probabilité défaut à 1 an est considérée comme une approximation raisonnable de l'évolution de la probabilité de défaut à maturité. La détérioration du risque de crédit est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2, si le ratio (PD à 1 an en date de clôture / PD à l'origination) est supérieur à 4.
- existence d'un impayé au cours des 12 derniers mois : dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'existence d'un incident de paiement régularisé mais intervenu au cours des 12 derniers mois est considérée comme une augmentation significative du risque de crédit et la facilité est alors classée en strate 2.

- *En outre, pour l'ensemble des portefeuilles :*

- La facilité est présumée être en strate 1 quand sa note interne est au dessus de 4- (ou sa PD à 1 an est inférieure ou égale à 0,25%) en date de clôture, car les changements de probabilité de défaut liés à des dégradations de notation dans cette zone sont faibles, et donc considérés comme non « significatifs ».

- Quand la note interne est supérieure ou égale à 9+ (ou quand la PD à 1 an est supérieure à 10%) en date de clôture, dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale et l'actif classé en strate 2, en cas de retard de paiement de plus de 30 jours.

### **Informations prospectives**

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss – « ECL »).

S'agissant de la détermination de l'augmentation significative du risque de crédit, au-delà des règles basées sur la comparaison des paramètres de risque entre la date de comptabilisation initiale et la date de reporting, celle-ci est complétée par la prise en compte d'informations prospectives comme des paramètres macro-économiques sectoriels ou géographiques, susceptibles d'augmenter le risque de crédit de certaines expositions. Ces informations peuvent amener à resserrer les critères de passage en strate 2, et ainsi augmenter le montant de pertes de crédit attendues pour des expositions considérées comme particulièrement vulnérables au regard de ces paramètres prospectifs.

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le Groupe a fait le choix de retenir 3 scénarios macro-économiques, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire,
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de « stress-test » réalisés par le Groupe,
- un scénario favorable, permettant de prendre en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est défini comme suit :

- 50% pour le scénario central,
- le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, le scénario défavorable a un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie.

Par ailleurs, lorsque cela s'avère pertinent, la mesure des dépréciations peut prendre en compte des scénarios de vente des actifs.

### *Scénarios macro-économiques*

Les trois scénarios macroéconomiques correspondent à :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est défini par la cellule de Recherche Economique du Groupe, en collaboration avec divers experts au travers du Groupe. Les projections sont déclinées pour chaque marché significatif du Groupe, au travers des principales variables macro-économiques (le PIB et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix de pétrole, les prix du marché immobilier...) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de stress-test ;
- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario de base, et dont il résulte une situation économique bien moins favorable. Le point de départ est l'application d'un choc sur le PIB. Ce choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée aux différentes économies, dans la mesure où la crise considérée est une crise globale. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert.
- un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique bien plus favorable. Afin de parvenir

à une estimation non biaisée des provisions, le scénario favorable est défini tel que la probabilité d'occurrence du choc appliqué sur le PIB (en moyenne, sur un cycle) est égale à la probabilité d'occurrence du choc correspondant dans le scénario défavorable. L'ampleur des chocs appliqués correspond généralement à 80%-95% de l'ampleur des chocs défavorables. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies de la même manière que dans le scénario défavorable.

## • Coût du risque de la période

En millions d'euros	1er semestre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er semestre 2017 IAS 39
Dotations nettes aux dépréciations	(1 122)	(1 254)
Récupérations sur créances amorties	254	319
Pertes sur créances irrécouvrables	(314)	(319)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(1 182)</b>	<b>(1 254)</b>

Coût du risque de la période par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	1er semestre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er semestre 2017 IAS 39
Banques centrales	3	-
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	(10)	6
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres <sup>(1)</sup>	(7)	(85)
Actifs au coût amorti <sup>(2)</sup>	(1 190)	(1 174)
<i>dont prêts et créances</i>	(1 165)	(1 217)
<i>dont titres de dette</i>	(25)	43
Autres actifs	4	(1)
Engagements de financement, de garantie et divers	18	-
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(1 182)</b>	<b>(1 254)</b>
<i>Coût du risque sur encours sains<sup>(3)</sup></i>	169	88
<i>dont strate 1</i>	(51)	
<i>dont strate 2</i>	220	
<i>Coût du risque sur encours dépréciés - strate 3<sup>(4)</sup></i>	(1 351)	(1 342)

<sup>(1)</sup>Comprend pour l'exercice 2017 le coût du risque relatif aux actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe.

<sup>(2)</sup>Comprend pour l'exercice 2017 le coût du risque relatif aux prêts et créances sur établissements de crédit et clientèle et aux actifs financiers détenus jusqu'à échéance.

<sup>(3)</sup>Correspond pour l'exercice 2017 au coût du risque sur base collective

<sup>(4)</sup>Correspond pour l'exercice 2017 au coût du risque sur base spécifique

- **Dépréciations constituées au titre du risque de crédit**

Variation au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	1 janvier 2018	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	30 juin 2018
	IFRS 9 et IFRS 15				IFRS 9 et IFRS 15
<b>Dépréciation des actifs</b>					
Banques centrales	13	3	-	(2)	14
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	190	(19)	-	10	181
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	131	7	-	-	138
Actifs financiers au coût amorti	27 658	1 143	(2 057)	(188)	26 556
<i>dont prêts et créances</i>	27 556	1 134	(2 057)	(168)	26 465
<i>dont titres de dette</i>	102	9	-	(20)	91
Autres actifs	75	(3)	-	(2)	70
<b>Total des dépréciations d'actifs financiers</b>	<b>28 067</b>	<b>1 131</b>	<b>(2 057)</b>	<b>(182)</b>	<b>26 959</b>
<i>dont strate 1</i>	1 477	44	(1)	(30)	1 490
<i>dont strate 2</i>	3 707	(207)	(3)	(94)	3 403
<i>dont strate 3</i>	22 883	1 294	(2 053)	(58)	22 066
<b>Provisions inscrites au passif</b>					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	763	(5)	(61)	56	753
Autres dépréciations	514	(5)	(26)	(9)	474
<b>Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit</b>	<b>1 277</b>	<b>(10)</b>	<b>(87)</b>	<b>47</b>	<b>1 227</b>
<i>dont strate 1</i>	201	7	-	10	218
<i>dont strate 2</i>	265	(14)	-	(7)	244
<i>dont strate 3</i>	811	(3)	(87)	44	765
<b>Total des dépréciations et provisions constituées</b>	<b>29 344</b>	<b>1 121</b>	<b>(2 144)</b>	<b>(135)</b>	<b>28 186</b>

- Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
<b>Au 1 janvier 2018</b>	<b>1 445</b>	<b>3 691</b>	<b>22 522</b>	<b>27 658</b>
<b>Dotations nettes aux dépréciations</b>	<b>48</b>	<b>(210)</b>	<b>1 305</b>	<b>1 143</b>
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	190	133	5	328
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période <sup>(1)</sup>	(64)	(72)	(84)	(220)
Transfert vers Strate 2	(23)	650	(178)	449
Transfert vers Strate 3	(6)	(260)	684	418
Transfert vers Strate 1	40	(293)	(27)	(280)
Autres dotations / reprises sans changement de strate <sup>(2)</sup>	(89)	(368)	905	448
<b>Utilisation de dépréciations</b>	<b>(1)</b>	<b>(3)</b>	<b>(2 053)</b>	<b>(2 057)</b>
<b>Variation de périmètre, des parités monétaires et divers</b>	<b>(29)</b>	<b>(94)</b>	<b>(65)</b>	<b>(188)</b>
<b>Au 30 juin 2018</b>	<b>1 463</b>	<b>3 384</b>	<b>21 709</b>	<b>26 556</b>

<sup>(1)</sup> Y compris cessions.

<sup>(2)</sup> Y compris amortissements.

**3.i IMPOTS SUR LES BENEFICES**

En millions d'euros	1er semestre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	1er semestre 2017 <i>IAS 39</i>
Charge nette des impôts courants	(996)	(1 234)
Charge nette des impôts différés	(480)	(461)
<b>Charge nette de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(1 476)</b>	<b>(1 695)</b>

## 4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de deux domaines d'activité opérationnels :

- **Retail Banking & Services** : ce domaine réunit les pôles Domestic Markets et International Financial Services. Le pôle Domestic Markets comprend les banques de détail en France (BDDF), en Italie (BNL banca commerciale), en Belgique (BDDB) et au Luxembourg (BDEL), et certains métiers spécialisés de banque de détail (Personal Investors, Leasing Solutions, Arval et New Digital Businesses). Le pôle International Financial Services regroupe les activités de banque de détail du Groupe BNP Paribas hors zone euro, incluant Europe Méditerranée et BancWest aux Etats-Unis, ainsi que Personal Finance et les activités d'Assurance et de Gestion Institutionnelle et Privée (métiers Wealth Management, Gestion d'Actifs et Services Immobiliers) ;
- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de Corporate Banking (Europe, Moyen-Orient, Afrique, Asie Pacifique et Amériques, ainsi que les activités de Corporate Finance), Global Markets (activités Fixed Income, Currency et Commodities ainsi qu'Equity and Prime Services), et Securities Services (spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation liés aux programmes transverses d'économie du Groupe.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue sur la base de 11% des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

**• Résultats par pôle d'activité**

En millions d'euros	1er semestre 2018 IFRS 9 et IFRS 15						1er semestre 2017 IAS 39					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
<b>Retail Banking &amp; Services</b>												
<b>Domestic Markets</b>												
Banque De Détail en France <sup>(1)</sup>	3 034	(2 218)	(112)	704	1	704	3 072	(2 225)	(158)	689		689
BNL banca commerciale <sup>(1)</sup>	1 366	(897)	(296)	173	(1)	171	1 413	(880)	(450)	83		83
Banque De Détail en Belgique <sup>(1)</sup>	1 760	(1 331)	(4)	424		424	1 771	(1 327)	(27)	417	5	422
Autres activités de Domestic Markets <sup>(1)</sup>	1 452	(895)	(61)	497	(5)	491	1 355	(784)	(39)	532	33	565
<b>International Financial Services</b>												
Personal Finance	2 735	(1 397)	(541)	797	26	822	2 421	(1 213)	(465)	743	55	798
International Retail Banking												
<i>Europe Méditerranée</i> <sup>(1)</sup>	1 192	(816)	(125)	251	139	389	1 178	(842)	(137)	199	101	300
<i>BancWest</i> <sup>(1)</sup>	1 386	(967)	(25)	394		394	1 495	(1 052)	(59)	384		384
Assurance	1 397	(710)	1	688	121	810	1 216	(623)	(2)	592	110	702
Gestion Institutionnelle et Privée	1 630	(1 253)	(2)	374	18	392	1 533	(1 143)	18	408	34	443
<b>Corporate &amp; Institutional Banking</b>												
Corporate Banking	1 919	(1 288)	14	645	16	661	2 167	(1 282)	135	1 021	26	1 047
Global Markets	2 945	(2 230)	(9)	706	4	709	3 277	(2 421)	36	892	1	893
Securities Services	1 022	(842)	3	183		183	975	(791)	1	186	1	186
<b>Autres Activités</b>	<b>167</b>	<b>(784)</b>	<b>(25)</b>	<b>(641)</b>	<b>197</b>	<b>(444)</b>	<b>360</b>	<b>(608)</b>	<b>(106)</b>	<b>(353)</b>	<b>57</b>	<b>(296)</b>
<b>Total Groupe</b>	<b>22 004</b>	<b>(15 628)</b>	<b>(1 182)</b>	<b>5 194</b>	<b>515</b>	<b>5 709</b>	<b>22 235</b>	<b>(15 190)</b>	<b>(1 254)</b>	<b>5 791</b>	<b>424</b>	<b>6 215</b>

(1) Banque De Détail en France, BNL banca commerciale, Banque De Détail en Belgique, Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg, Europe Méditerranée et BancWest après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Turquie et Etats-Unis.

## 5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2018

### 5.a INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

#### ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés –, de certains passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur émission, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15				1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15			
	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total	Portefeuille de transaction	Instruments financiers en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
En millions d'euros, au								
Portefeuille de titres	175 216		7 667	182 883	122 494		7 832	130 326
Prêts et opérations de pension	284 404		1 174	285 578	143 765		1 183	144 948
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>	<b>459 620</b>	<b>-</b>	<b>8 841</b>	<b>468 461</b>	<b>266 259</b>	<b>-</b>	<b>9 015</b>	<b>275 274</b>
Portefeuille de titres	95 521			95 521	67 087			67 087
Dépôts et opérations de pension	328 027	2 652		330 679	172 147	2 498		174 645
Dettes représentées par un titre (note 5.f)		56 877		56 877		50 490		50 490
<i>dont dettes subordonnées</i>		789		789		836		836
<i>dont dettes non subordonnées</i>		50 777		50 777		47 034		47 034
<i>dont dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers</i>		5 311		5 311		2 620		2 620
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>	<b>423 548</b>	<b>59 529</b>		<b>483 077</b>	<b>239 234</b>	<b>52 988</b>		<b>292 222</b>

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 5.c.

- **Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 55 550 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 49 919 millions d'euros au 1 janvier 2018.

- **Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat**

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat sont des actifs financiers non détenus à des fins de transaction :

- instruments de dette qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en « valeur de marché par capitaux propres » ou au « coût amorti » :
  - leur modèle de gestion n'est pas « de collecter les flux de trésorerie contractuels » ni « de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les instruments » ; et/ou
  - leurs flux de trésorerie ne représentent pas seulement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal.
- instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de classer en « valeur de marché par capitaux propres ».

#### INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture.

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15		1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	117 378	103 701	122 110	110 804
Instruments dérivés de change	81 841	79 756	66 550	65 269
Instruments dérivés de crédit	6 467	6 964	7 553	8 221
Instruments dérivés sur actions	28 489	37 634	28 797	39 150
Autres instruments dérivés	6 603	5 880	4 886	4 200
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>240 778</b>	<b>233 935</b>	<b>229 896</b>	<b>227 644</b>

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15				1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15			
	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	1 652 444	9 590 460	5 769 896	17 012 800	1 398 333	9 348 490	4 913 384	15 660 207
Instruments dérivés de change	12 712	70 375	5 396 893	5 479 980	1 809	48 028	4 631 422	4 681 259
Instruments dérivés de crédit		303 642	585 820	889 462		288 459	557 572	846 031
Instruments dérivés sur actions	1 002 436	1 158	685 302	1 688 896	856 023	940	590 719	1 447 682
Autres instruments dérivés	123 908	50 602	94 315	268 825	86 262	26 470	78 134	190 866
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>2 791 500</b>	<b>10 016 237</b>	<b>12 532 226</b>	<b>25 339 963</b>	<b>2 342 427</b>	<b>9 712 387</b>	<b>10 771 231</b>	<b>22 826 045</b>

## 5.b ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15		1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15	
	Valeur de marché	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
<b>Titres de dette</b>	<b>50 465</b>	<b>287</b>	<b>53 942</b>	<b>584</b>
Etats	28 758	362	28 649	549
Autres administrations publiques	14 802	(24)	18 615	63
Etablissements de crédit	4 350	(76)	4 099	(56)
Autres	2 555	25	2 579	28
<b>Titres de capitaux propres</b>	<b>2 319</b>	<b>583</b>	<b>2 330</b>	<b>599</b>
<b>Total des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres</b>	<b>52 784</b>	<b>870</b>	<b>56 272</b>	<b>1 183</b>

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires pour l'exercice de certaines activités.

Au cours du premier semestre 2018, le Groupe n'a pas réalisé de cession de ces investissements et aucune plus ou moins-value latente n'a été transférée vers les « réserves consolidées ».

Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15		
	Titres de dette	Titres de capitaux propres	Total	Titres de dette	Titres de capitaux propres	Total
<b>Réévaluation non couverte des titres, comptabilisée en "Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres "</b>	<b>287</b>	<b>583</b>	<b>870</b>	<b>584</b>	<b>599</b>	<b>1 183</b>
Impôts différés liés à cette réévaluation	(69)	(35)	(104)	(192)	(36)	(228)
Quote-part de réévaluation sur les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé	50	1	51	62		62
Dépréciations comptabilisées en résultat	138		138	130		130
Variations de valeur sur actifs non courants destinés à être cédés comptabilisées directement en capitaux propres	(121)		(121)			
Autres variations	(3)		(3)	1		1
<b>Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique "Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres"</b>	<b>282</b>	<b>549</b>	<b>831</b>	<b>585</b>	<b>563</b>	<b>1 148</b>
Part du Groupe	326	528	854	590	561	1 151
Part des minoritaires	(44)	21	(23)	(5)	2	(3)

## 5.c MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal. Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire (Funding Valuation Adjustment – FVA).

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

### AJUSTEMENTS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

**Ajustement de bid/offer** : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

**Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres** : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

**Ajustement lié à l'incertitude de modèle** : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

**Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) :** cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ;
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché ;
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

**Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) :** ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 306 millions d'euros au 30 juin 2018, à comparer à une augmentation de valeur de 452 millions d'euros au 1 janvier 2018, soit une variation de -146 millions d'euros constatée directement en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat.

## **CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS EVALUES A LA VALEUR DE MARCHE**

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.e.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral.
- Pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Portefeuille de titres</b>	<b>142 028</b>	<b>32 985</b>	<b>203</b>	<b>175 216</b>	<b>750</b>	<b>2 333</b>	<b>4 584</b>	<b>7 667</b>	<b>40 930</b>	<b>11 013</b>	<b>841</b>	<b>52 784</b>
Etats	59 146	7 276	-	66 422	-	244	-	244	26 771	1 987	-	28 758
Valeurs mobilières adossées à des actifs CDOs / CLOs <sup>(1)</sup>	818	12 255	26	13 099	-	488	-	488	-	1 263	-	1 263
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs	818	12 084	1	12 903	-	488	-	488	-	1 263	-	1 263
Autres titres de dettes	15 761	11 543	67	27 371	69	1 232	797	2 098	12 880	7 536	28	20 444
Actions et autres titres de capitaux propres	66 303	1 911	110	68 324	681	369	3 787	4 837	1 279	227	813	2 319
<b>Prêts et opérations de pension</b>	<b>-</b>	<b>283 646</b>	<b>758</b>	<b>284 404</b>	<b>-</b>	<b>53</b>	<b>1 121</b>	<b>1 174</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Prêts	-	2 634	3	2 637	-	53	919	972	-	-	-	-
Opérations de pension	-	281 012	755	281 767	-	-	202	202	-	-	-	-
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ</b>	<b>142 028</b>	<b>316 631</b>	<b>961</b>	<b>459 620</b>	<b>750</b>	<b>2 386</b>	<b>5 705</b>	<b>8 841</b>	<b>40 930</b>	<b>11 013</b>	<b>841</b>	<b>52 784</b>
<b>Portefeuille de titres</b>	<b>91 545</b>	<b>3 963</b>	<b>13</b>	<b>95 521</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Etats	69 733	341	-	70 074	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres de dette	9 929	2 643	9	12 581	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres	11 883	979	4	12 866	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dépôts et opérations de pension</b>	<b>-</b>	<b>325 942</b>	<b>2 085</b>	<b>328 027</b>	<b>-</b>	<b>2 242</b>	<b>410</b>	<b>2 652</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Emprunts	-	5 280	-	5 280	-	2 242	410	2 652	-	-	-	-
Opérations de pension	-	320 662	2 085	322 747	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dettes représentées par un titre (note 5.f)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 109</b>	<b>38 852</b>	<b>13 917</b>	<b>56 878</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dettes subordonnées (note 5.f)	-	-	-	-	-	724	-	724	-	-	-	-
Dettes non subordonnées (note 5.f)	-	-	-	-	-	36 925	13 917	50 842	-	-	-	-
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	4 109	1 203	-	5 312	-	-	-	-
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ</b>	<b>91 545</b>	<b>329 905</b>	<b>2 098</b>	<b>423 548</b>	<b>4 109</b>	<b>41 094</b>	<b>14 327</b>	<b>59 530</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

  

En millions d'euros, au	1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Portefeuille de titres</b>	<b>97 844</b>	<b>24 147</b>	<b>503</b>	<b>122 494</b>	<b>713</b>	<b>2 417</b>	<b>4 702</b>	<b>7 832</b>	<b>42 697</b>	<b>12 726</b>	<b>849</b>	<b>56 272</b>
Etats	42 265	7 831	-	50 096	-	253	-	253	26 713	1 935	-	28 648
Valeurs mobilières adossées à des actifs CDOs / CLOs <sup>(1)</sup>	-	7 928	97	8 025	-	555	-	555	-	1 386	-	1 386
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs	-	495	26	521	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres de dette	10 293	7 433	71	17 504	-	555	-	555	-	1 386	-	1 386
Actions et autres titres de capitaux propres	45 286	7 113	223	17 629	713	1 295	807	2 102	14 695	9 178	35	23 908
Prêts et opérations de pension	-	1 275	183	46 744	-	314	3 895	4 922	1 289	227	814	2 330
<b>Prêts et opérations de pension</b>	<b>-</b>	<b>143 502</b>	<b>263</b>	<b>143 765</b>	<b>-</b>	<b>38</b>	<b>1 145</b>	<b>1 183</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Prêts	-	2 047	-	2 047	-	38	939	977	-	-	-	-
Opérations de pension	-	141 455	263	141 718	-	-	206	206	-	-	-	-
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ</b>	<b>97 844</b>	<b>167 649</b>	<b>766</b>	<b>266 259</b>	<b>713</b>	<b>2 455</b>	<b>5 847</b>	<b>9 015</b>	<b>42 697</b>	<b>12 726</b>	<b>849</b>	<b>56 272</b>
<b>Portefeuille de titres</b>	<b>64 714</b>	<b>2 286</b>	<b>87</b>	<b>67 087</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Etats	47 421	249	-	47 670	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres de dette	6 150	1 979	85	8 214	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres	11 143	58	2	11 203	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dépôts et opérations de pension</b>	<b>-</b>	<b>171 082</b>	<b>1 065</b>	<b>172 147</b>	<b>-</b>	<b>2 026</b>	<b>472</b>	<b>2 498</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Emprunts	-	4 500	-	4 500	-	2 026	472	2 498	-	-	-	-
Opérations de pension	-	166 582	1 065	167 647	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dettes représentées par un titre (note 5.f)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 916</b>	<b>35 673</b>	<b>12 901</b>	<b>50 490</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dettes subordonnées (note 5.f)	-	-	-	-	-	836	-	836	-	-	-	-
Dettes non subordonnées (note 5.f)	-	-	-	-	-	34 133	12 901	47 034	-	-	-	-
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	1 916	704	-	2 620	-	-	-	-
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ</b>	<b>64 714</b>	<b>173 368</b>	<b>1 152</b>	<b>239 234</b>	<b>1 916</b>	<b>37 699</b>	<b>13 373</b>	<b>52 988</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<sup>(1)</sup> Collateralised Debt Obligations (CDOs) – Obligations adossées à des titres de dette ; Collateralised Loan Obligations (CLOs) – Obligations adossées à des prêts.

30 juin 2018								
IFRS 9 et IFRS 15								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	417	115 728	1 233	117 378	340	101 899	1 462	103 701
Instruments dérivés de change	740	80 829	272	81 841	744	78 742	270	79 756
Instruments dérivés de crédit		6 269	198	6 467		6 339	625	6 964
Instruments dérivés sur actions	7 513	19 764	1 212	28 489	5 943	26 235	5 456	37 634
Autres instruments dérivés	1 850	4 654	99	6 603	1 288	4 349	243	5 880
<b>Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)</b>	<b>10 520</b>	<b>227 244</b>	<b>3 014</b>	<b>240 778</b>	<b>8 315</b>	<b>217 564</b>	<b>8 056</b>	<b>233 935</b>
<b>Instruments financiers dérivés de couverture</b>	<b>-</b>	<b>11 750</b>	<b>-</b>	<b>11 750</b>	<b>-</b>	<b>13 535</b>	<b>-</b>	<b>13 535</b>

1 janvier 2018								
IFRS 9 et IFRS 15								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	271	120 184	1 655	122 110	357	109 033	1 414	110 804
Instruments dérivés de change	1	66 318	231	66 550		64 938	331	65 269
Instruments dérivés de crédit		7 347	206	7 553		7 622	599	8 221
Instruments dérivés sur actions	7 781	19 941	1 075	28 797	5 527	27 088	6 535	39 150
Autres instruments dérivés	1 046	3 787	53	4 886	673	3 434	93	4 200
<b>Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)</b>	<b>9 099</b>	<b>217 577</b>	<b>3 220</b>	<b>229 896</b>	<b>6 557</b>	<b>212 115</b>	<b>8 972</b>	<b>227 644</b>
<b>Instruments financiers dérivés de couverture</b>	<b>-</b>	<b>13 721</b>	<b>-</b>	<b>13 721</b>	<b>-</b>	<b>15 682</b>	<b>-</b>	<b>15 682</b>

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au premier semestre 2018, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

## DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIERARCHIE

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

### Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options ...). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.

## Niveau 2

**Les titres** classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'Etat, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

**Les opérations de pension** sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

**Les dettes émises** évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

**Les instruments dérivés** de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

### Niveau 3

**Les titres de Niveau 3** comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (hedge funds) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

**Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS :** l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Dans une moindre mesure, des opérations de pensions classées en niveau 3 concernent des transactions sur des obligations d'Etat avec des maturités dépassant celles observables sur une activité de pensions classique.

**Les dettes émises** évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

### **Instrument dérivés**

**Les instruments dérivés simples** sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instrument dérivés de taux d'intérêt :** les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.
- **Instrument dérivés de crédit (CDS) :** il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
- **Instrument dérivés sur actions :** l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la

détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

**Les instruments dérivés structurés** classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **Les options de taux structurés** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3.
- **Les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation des PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.
- **Les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.
- **Les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.
- **Les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.
- La valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.
- **Les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables.

- **Les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

### **Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)**

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3. C'est notamment le cas de certains instruments de taux d'intérêt simples faiblement collatéralisés et de durée résiduelle très longue.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de niveau 3 sont équivalentes à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés	Moyenne pondérée
	Actif	Passif					
<b>Opérations de pension</b>	957	2 085	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pensions à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	0 pb à 76 pb	49 pb (a)
			Instruments dérivés hybrides change / taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	9% à 60%	40% (a)
			Instruments dérivés mêlant taux d'inflation et taux d'intérêt	Modèle de valorisation des options hybrides inflation / taux d'intérêt	Corrélation entre taux d'intérêt et taux d'inflation principalement en Europe	-1% à 29%	25%
<b>Instruments dérivés de taux</b>	1 233	1 462	Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,7% à 9,8 % 0,3 % à 2,1 %	(b)
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité à terme des taux d'intérêt	0,3 % à 0,7 %	(b)
			Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0,1% à 18%	9 % (a)
					Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	20% à 80%	(b)
			CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Corrélation du défaut inter-régions	80% à 90%	90% (c)
<b>Instruments dérivés de crédit</b>	198	625			Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 à 25%	(b)
			Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation des défaillances	50% à 99%	53% (a)
			Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	53 pb à 305 pb (1)	240 pb (c)
					Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	2 pb à 640 pb (2)	112 pb (c)
<b>Instruments dérivés sur actions</b>	1 212	5 456	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Volatilité non observable des actions Corrélation non observable des actions	0% à 88% (3)	26% (d)
						10% à 93%	55% (c)

(1) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle non significative sur un corporate européen. Le reste de la position est essentiellement sur des émetteurs souverains.

(2) Le haut de la fourchette est lié à un émetteur du secteur de l'énergie qui représente une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides).

(3) Le haut de la fourchette est lié à sept actions qui représentent une part négligeable du bilan sur les options avec des sous-jacents action. Si l'on incluait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 425 %.

(a) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille

(b) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

(c) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnel)

(d) Simple calcul de la moyenne

**TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3**

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours du premier semestre 2018 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
<b>Situation au 1 janvier 2018</b>	<b>3 986</b>	<b>5 847</b>	<b>849</b>	<b>10 682</b>	<b>(10 124)</b>	<b>(13 373)</b>	<b>(23 497)</b>
Achats	357	417	6	780			-
Emissions				-		(3 318)	(3 318)
Ventes	(373)	(453)		(826)	20		20
Règlements <sup>(1)</sup>	112	(161)	(3)	(52)	(422)	1 729	1 307
Transferts vers le niveau 3	80	95		175	(65)	(188)	(253)
Transferts hors du niveau 3	(981)	(25)	(43)	(1 049)	155	340	495
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	58	2	(5)	55	(243)	(352)	(595)
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	736	(12)		724	595	886	1 481
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires		(5)		(5)	(70)	(51)	(121)
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			37	37			-
<b>Situation au 30 juin 2018</b>	<b>3 975</b>	<b>5 705</b>	<b>841</b>	<b>10 521</b>	<b>(10 154)</b>	<b>(14 327)</b>	<b>(24 481)</b>

<sup>(1)</sup>Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés à la juste valeur incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt et de paramètres de marché sur les opérations de pension et de crédit mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments à la juste valeur reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

## SENSIBILITE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements de valorisation, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Valeurs mobilières adossées à des actifs	+/-1	
Autres titres de dettes	+/-9	
Actions et autres titres de capitaux propres	+/-39	+/-8
Prêts et pensions	+/-24	
Instruments financiers dérivés	+/-629	
<i>Instruments dérivés de taux et de change</i>	+/-395	
<i>Instruments dérivés de crédit</i>	+/-37	
<i>Instruments dérivés sur actions</i>	+/-195	
<i>Autres instruments dérivés</i>	+/-2	
<b>Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3</b>	<b>+/-702</b>	<b>+/-8</b>

**MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS**

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« *Day One Profit* ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au Niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 1 janvier 2018	Marge différée sur les transactions de l'exercice	Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	Marge différée au 30 juin 2018
Instruments dérivés de taux et de change	309	80	(73)	316
Instruments dérivés de crédit	96	22	(39)	79
Instruments dérivés sur actions	276	117	(131)	262
Autres instruments dérivés	5	2	(3)	4
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>686</b>	<b>221</b>	<b>(246)</b>	<b>661</b>

**5.d ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI**

- Détail des prêts et créances par type de produit**

En millions d'euros	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.h)	Valeur nette comptable
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>22 589</b>	<b>(156)</b>	<b>22 433</b>	<b>20 502</b>	<b>(146)</b>	<b>20 356</b>
Comptes à vue	7 840	(23)	7 817	7 226	(18)	7 208
Prêts <sup>(1)</sup>	11 905	(133)	11 772	11 616	(128)	11 488
Opérations de pension	2 844	-	2 844	1 660	-	1 660
<b>Prêts et créances envers la clientèle</b>	<b>774 108</b>	<b>(26 309)</b>	<b>747 799</b>	<b>758 586</b>	<b>(27 410)</b>	<b>731 176</b>
Comptes ordinaires débiteurs	44 135	(4 816)	39 319	42 605	(5 308)	37 297
Prêts consentis à la clientèle	697 541	(20 347)	677 194	685 019	(20 976)	664 043
Opérations de location-financement	32 003	(1 146)	30 857	30 293	(1 126)	29 167
Opération de pension	429	-	429	669	-	669
<b>Total prêts et créances au coût amorti</b>	<b>796 697</b>	<b>(26 465)</b>	<b>770 232</b>	<b>779 088</b>	<b>(27 556)</b>	<b>751 532</b>

<sup>(1)</sup> Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales pour 2 866 millions d'euros au 30 juin 2018 (1 603 millions d'euros au 1 janvier 2018).

- **Détail des titres de dette**

En millions d'euros	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.h)	Valeur nette comptable
Etats	32 407	(6)	32 401	30 891	(17)	30 874
Autres administrations publiques	17 527	-	17 527	18 463	(5)	18 458
Etablissements de crédit	4 732	(1)	4 731	3 836	(4)	3 832
Autres	16 857	(84)	16 773	16 338	(76)	16 262
<b>Total titres de dette au coût amorti</b>	<b>71 523</b>	<b>(91)</b>	<b>71 432</b>	<b>69 528</b>	<b>(102)</b>	<b>69 426</b>

- **Détail des prêts et créances et titres de dette par strate**

En millions d'euros	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.h)	Valeur nette comptable
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>22 589</b>	<b>(156)</b>	<b>22 433</b>	<b>20 502</b>	<b>(146)</b>	<b>20 356</b>
Strate 1	21 825	(20)	21 805	19 640	(9)	19 631
Strate 2	610	(36)	574	706	(41)	665
Strate 3	154	(100)	54	156	(96)	60
<b>Prêts et créances envers la clientèle</b>	<b>774 108</b>	<b>(26 309)</b>	<b>747 799</b>	<b>758 586</b>	<b>(27 410)</b>	<b>731 176</b>
Strate 1	652 040	(1 412)	650 628	631 760	(1 422)	630 338
Strate 2	85 459	(3 317)	82 142	89 413	(3 626)	85 787
Strate 3	36 609	(21 580)	15 029	37 413	(22 362)	15 051
<b>Titres de dette</b>	<b>71 523</b>	<b>(91)</b>	<b>71 432</b>	<b>69 528</b>	<b>(102)</b>	<b>69 426</b>
Strate 1	70 624	(31)	70 593	68 325	(14)	68 311
Strate 2	725	(31)	694	952	(24)	928
Strate 3	174	(29)	145	251	(64)	187

## 5.e DETTES AU COUT AMORTI ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>97 569</b>	<b>76 503</b>
Comptes à vue	10 828	9 906
Emprunts interbancaires	71 802	61 881
Opérations de pension	14 939	4 716
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>783 854</b>	<b>760 941</b>
Comptes ordinaires créditeurs	453 802	450 381
Comptes d'épargne	144 511	146 422
Comptes à terme et assimilés	177 706	162 672
Opérations de pension	7 835	1 466

## 5.f DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

### DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT (note 5.a)

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons <sup>(1)</sup>	30 juin 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	1 janvier 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>
En millions d'euros								
<b>Dettes représentées par un titre</b>							<b>50 777</b>	<b>47 034</b>
<b>Dettes subordonnées</b>							<b>789</b>	<b>836</b>
- Dettes subordonnées remboursables			<sup>(2)</sup>				<b>120</b>	<b>167</b>
- Dettes subordonnées perpétuelles							<b>669</b>	<b>669</b>
BNP Paribas Fortis déc-07 <sup>(3)</sup>	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb		A	669	669

<sup>(1)</sup> Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

<sup>(2)</sup> Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

<sup>(3)</sup> Emission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Au 30 juin 2018, la dette est admise en fonds propres prudentiels Tier 1 pour 205 millions d'euros (compte tenu des dispositions transitoires).

**DETTES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI**

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons <sup>(1)</sup>	30 juin 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	1 janvier 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>
En millions d'euros								
<b>Dettes représentées par un titre</b>							<b>162 489</b>	<b>148 156</b>
<b>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission</b>							<b>81 289</b>	<b>72 337</b>
Titres de créances négociables							81 289	72 337
<b>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</b>							<b>81 200</b>	<b>75 819</b>
Titres de créances négociables							53 706	54 756
Emprunts obligataires							27 494	21 063
<b>Dettes subordonnées</b>							<b>16 553</b>	<b>15 951</b>
<b>- Dettes subordonnées remboursables</b> <sup>(2)</sup>							<b>14 704</b>	<b>14 116</b>
<b>- Titres subordonnés perpétuels</b>							<b>1 589</b>	<b>1 593</b>
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25% Libor 6 mois	-	B	254	254
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	0,075% +	-	C	235	228
BNP Paribas Cardiff nov - 14	EUR	1 000	nov.-25	4,032%	Euribor 3 mois + 393 pb	D	987	1 000
Autres							113	111
<b>- Titres participatifs</b>							<b>222</b>	<b>222</b>
BNP Paribas SA juil-84 <sup>(3)</sup>	EUR	337	-	<sup>(4)</sup>	-		215	215
Autres							7	7
<b>- Frais et commissions, dettes rattachées</b>							<b>38</b>	<b>20</b>

<sup>(1)</sup> Conditions suspensives de versement des coupons

- B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.
- C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.
- D Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiements. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

<sup>(2)</sup> Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

<sup>(3)</sup> Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

<sup>(4)</sup> En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85% du TMO et un maximum de 130% du TMO.

## 5.g PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

En millions d'euros	30 juin 2018			1 janvier 2018		
	Placements ne représentant pas des contrats en unités de compte	Placements représentant des contrats en unités de compte (risque financier supporté par les assurés)	Total	Placements ne représentant pas des contrats en unités de compte	Placements représentant des contrats en unités de compte (risque financier supporté par les assurés)	Total
Instruments évalués en valeur de marché par résultat sur option	43 233	62 266	105 499	35 951	60 287	96 238
Instruments dérivés	744		744	366		366
Actifs financiers disponibles à la vente	109 991		109 991	114 166		114 166
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	3 758		3 758	4 231		4 231
Prêts et créances	3 969		3 969	3 110		3 110
Placements consolidés par mise en équivalence	370	-	370	386	-	386
Immeubles de placement	3 138	3 178	6 316	3 107	3 106	6 213
<b>Total</b>	<b>165 203</b>	<b>65 444</b>	<b>230 647</b>	<b>161 317</b>	<b>63 393</b>	<b>224 710</b>
Part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	2 970		2 970	3 002		3 002
<b>Placements des activités d'assurance</b>	<b>168 173</b>	<b>65 444</b>	<b>233 617</b>	<b>164 319</b>	<b>63 393</b>	<b>227 712</b>

Les placements dans des instruments financiers des activités d'assurance sont comptabilisés selon les principes d'IAS 39.

### • Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

Les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, les méthodologies de valorisation correspondantes ainsi que les principes sur les transferts entre les niveaux de la hiérarchie sont similaires à ceux appliqués pour les autres instruments financiers du Groupe (note 5.c).

En millions d'euros, au	30 juin 2018				1 janvier 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	94 508	15 152	331	109 991	98 206	14 828	1 132	114 166
<i>Titres de capitaux propres</i>	5 300	1 217	291	6 808	5 063	1 193	1 091	7 347
<i>Titres de dette</i>	89 208	13 935	40	103 183	93 143	13 635	41	106 819
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	83 518	15 870	6 111	105 499	78 444	12 213	5 581	96 238
<i>Titres de capitaux propres</i>	81 359	10 431	5 951	97 741	76 112	7 514	5 434	89 060
<i>Titres de dette</i>	2 159	5 439	160	7 758	2 332	4 700	147	7 179
Instruments dérivés	33	711	-	744	11	355	-	366
<b>ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>	<b>178 059</b>	<b>31 733</b>	<b>6 442</b>	<b>216 234</b>	<b>176 661</b>	<b>27 397</b>	<b>6 713</b>	<b>210 771</b>

Niveau 1 : ce niveau regroupe les actions et les obligations liquides, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options...), les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2 : ce niveau regroupe les actions, certaines obligations d'Etats ou d'entreprises, les autres parts de fonds et OPCVM et les dérivés négociés de gré à gré.

Niveau 3 : ce niveau regroupe principalement les parts de fonds et les actions non cotées qui sont constituées pour l'essentiel de parts dans des sociétés et fonds de capital-risque.

**- Tableau de variation des instruments financiers de niveau 3**

Pour les instruments financiers du Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice :

En millions d'euros	Actifs financiers		
	Instruments financiers disponibles à la vente	Instruments financiers en valeur de marché par résultat	Total
<b>Situation au 1 janvier 2018</b>	<b>1 132</b>	<b>5 581</b>	<b>6 713</b>
Achats	138	1 342	1 480
Ventes	(159)	(981)	(1 140)
Règlements	(794)	(64)	(858)
Transfert dans le niveau 3	41	13	54
Transfert hors du niveau 3	(43)	(33)	(76)
Gains comptabilisés en compte de résultat	26	251	277
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(1)	1	-
Variation d'actifs comptabilisés en capitaux propres	(9)	-	(9)
<b>Situation au 30 juin 2018</b>	<b>331</b>	<b>6 111</b>	<b>6 442</b>

Au cours du premier semestre 2018, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

**• Détail des actifs financiers disponibles à la vente**

En millions d'euros, au	30 juin 2018			1 janvier 2018		
	Titres de dette	Titres de capitaux propres	Total	Titres de dette	Titres de capitaux propres	Total
<b>Valeur au bilan</b>	<b>103 184</b>	<b>6 807</b>	<b>109 991</b>	<b>106 819</b>	<b>7 347</b>	<b>114 166</b>
dont dépréciation	-	(300)	(300)	-	(365)	(365)
<b>dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>9 868</b>	<b>1 117</b>	<b>10 985</b>	<b>11 637</b>	<b>1 551</b>	<b>13 188</b>
Impôts différés liés à cette réévaluation	(2 632)	(310)	(2 942)	(3 126)	(414)	(3 540)
Provision pour participation aux excédents différée des entités d'assurance, nette d'impôts différés	(6 328)	(739)	(7 067)	(7 443)	(1 005)	(8 448)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé et de provision pour participation aux excédents différés pour les entités d'assurance	741	100	841	656	129	785
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(1)	-	(1)	-	-	-
Autres variations	-	-	-	(1)	-	(1)
<b>Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique "Placements de l'activité d'assurance"</b>	<b>1 648</b>	<b>167</b>	<b>1 815</b>	<b>1 723</b>	<b>261</b>	<b>1 984</b>
Part du Groupe	1 619	166	1 785	1 688	259	1 947
Part des minoritaires	29	1	30	35	2	37

## 5.h PROVISIONS TECHNIQUES ET AUTRES PASSIFS D'ASSURANCE

En millions d'euros, au	30 juin 2018	1 janvier 2018
<b>Provisions techniques - contrats d'assurance Non Vie</b>	<b>4 799</b>	<b>4 565</b>
<b>Provisions techniques - contrats d'assurance Vie</b>	<b>144 934</b>	<b>141 702</b>
- Contrats d'assurance	82 969	81 990
- Contrats d'assurance en Unités de Compte	61 965	59 712
<b>Passifs techniques - contrats d'investissement</b>	<b>41 140</b>	<b>39 372</b>
- Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	37 472	35 838
- Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire - Unités de Compte	3 667	3 534
<b>Participation différée passive aux bénéfices</b>	<b>19 829</b>	<b>21 331</b>
<b>Provisions et passifs techniques liés aux contrats d'assurance et d'investissement</b>	<b>210 702</b>	<b>206 970</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	2 912	3 149
Instruments dérivés	703	375
<b>Total provisions techniques et autres passifs d'assurance</b>	<b>214 317</b>	<b>210 494</b>

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance-vie en France et en Italie, dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Elle est déterminée à partir de calculs stochastiques modélisant les plus ou moins-values latentes attribuables aux assurés en fonction des scénarios économiques, ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte. Il en ressort notamment pour la France un taux de 90% en 2018 comme en 2017.

## 5.i IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
Impôts courants	1 949	1 777
Impôts différés	5 248	5 591
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>7 197</b>	<b>7 368</b>
Impôts courants	1 044	887
Impôts différés	1 463	1 347
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>2 507</b>	<b>2 234</b>

## 5.j COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	62 425	56 452
Comptes d'encaissement	492	654
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	6 436	6 179
Autres débiteurs et actifs divers	32 993	29 676
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>102 346</b>	<b>92 961</b>
Dépôts de garantie reçus	43 933	38 918
Comptes d'encaissement	4 007	717
Charges à payer et produits constatés d'avance	8 450	9 195
Autres créditeurs et passifs divers	31 647	31 642
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>88 037</b>	<b>80 472</b>

## 5.k ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	1er semestre 2018 IFRS 9 et IFRS 15
<b>Valeur nette comptable en début de période</b>	<b>9 571</b>
Acquisitions	28
Cessions	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-
Reclassement en actifs non courants destinés à être cédés (Note 7.d)	(1 315)
Effets des variations de parités monétaires	102
Autres mouvements	3
<b>Valeur nette comptable en fin de période</b>	<b>8 389</b>
Valeur brute comptable	11 349
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(2 960)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours du 1er semestre 2018	Acquisitions du 1er semestre 2018
	30 juin 2018	1 janvier 2018		
	IFRS 9 et IFRS 15	IFRS 9 et IFRS 15	IFRS 9 et IFRS 15	IFRS 9 et IFRS 15
<b>Retail Banking &amp; Services</b>	<b>7 251</b>	<b>8 472</b>	-	(2)
<b>Domestic Markets</b>	<b>1 414</b>	<b>1 415</b>		
Arval	506	503		
Leasing Solutions	134	135		
New Digital Businesses	159	159		
Personal Investors	609	612		
Autres	6	6		
<b>International Financial Services</b>	<b>5 837</b>	<b>7 057</b>	-	(2)
Asset Management	169	167		
Assurance	352	352		
BancWest	2 954	4 147		
Personal Finance	1 299	1 329		
Personal Finance - partenariat testé spécifiquement	348	348		
Real Estate	405	406		(2)
Wealth Management	273	272		
Autres	37	36		
<b>Corporate &amp; Institutional Banking</b>	<b>1 135</b>	<b>1 096</b>	-	30
Corporate Banking	275	274		
Global Markets	414	407		
Securities Services	446	415		30
<b>Autres Activités</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	-	-
<b>Total des écarts d'acquisition</b>	<b>8 389</b>	<b>9 571</b>	-	28
Ecart d'acquisition négatif			15	
<b>Variation des écarts d'acquisition portée en résultat</b>			<b>15</b>	

## 5.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros, au	1 janvier 2018	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	30 juin 2018
	IFRS 9 et IFRS 15					IFRS 9 et IFRS 15
Provisions sur engagements sociaux	6 740	45	(415)	(120)	(87)	6 163
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	156	(1)	-		-	155
Provisions au titre des engagements de crédit (note 3.h)	1 277	(10)	(87)		48	1 228
Provisions pour litiges	1 858	107	(186)		(15)	1 764
Autres provisions pour risques et charges	1 053	52	(121)		(58)	926
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>11 084</b>	<b>193</b>	<b>(809)</b>	<b>(120)</b>	<b>(112)</b>	<b>10 236</b>

## **5.m COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les tableaux ci-dessous présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
<b>Actif</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	182 883		182 883			182 883
Prêts et opérations de pension	379 608	(94 030)	285 578	(59 526)	(214 583)	11 469
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	348 547	(96 019)	252 528	(184 740)	(28 972)	38 816
Actifs financiers au coût amorti	842 107	(443)	841 664	(682)	(2 459)	838 523
<i>Dont opérations de pension</i>	3 273		3 273	(682)	(2 459)	132
Comptes de régularisation et actifs divers	102 346		102 346		(30 215)	72 131
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	62 425		62 425		(30 215)	32 210
Autres actifs non soumis à compensation	569 486		569 486			569 486
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 424 977</b>	<b>(190 492)</b>	<b>2 234 485</b>	<b>(244 948)</b>	<b>(276 229)</b>	<b>1 713 308</b>

En millions d'euros, au 30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
<b>Dettes</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	95 521		95 521			95 521
Dépôt et opération de pension	424 709	(94 030)	330 679	(56 329)	(256 036)	18 314
Dettes représentées par un titre	56 877		56 877			56 877
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	343 489	(96 019)	247 470	(184 740)	(30 883)	31 847
Passifs financiers au coût amorti	881 866	(443)	881 423	(3 879)	(17 634)	859 910
<i>Dont opérations de pension</i>	22 774		22 774	(3 879)	(17 634)	1 261
Comptes de régularisation et passifs divers	88 037		88 037		(26 155)	61 882
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	43 933		43 933		(26 155)	17 778
Autres dettes non soumises à compensation	430 233		430 233			430 233
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 320 732</b>	<b>(190 492)</b>	<b>2 130 240</b>	<b>(244 948)</b>	<b>(330 708)</b>	<b>1 554 584</b>

En millions d'euros, au 1 janvier 2018 IFRS 15 et IFRS 9	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
<b>Actif</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	130 326		130 326			130 326
Prêts et opérations de pension	276 134	(131 186)	144 948	(29 448)	(107 725)	7 775
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	332 931	(89 314)	243 617	(177 227)	(27 164)	39 226
Actifs financiers au coût amorti	821 819	(861)	820 958	(492)	(1 818)	818 648
<i>Dont opérations de pension</i>	2 330		2 330	(492)	(1 818)	20
Comptes de régularisation et actifs divers	93 080	(119)	92 961		(31 947)	61 014
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	56 452		56 452		(31 947)	24 505
Autres actifs non soumis à compensation	516 968		516 968			516 968
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 171 258</b>	<b>(221 480)</b>	<b>1 949 778</b>	<b>(207 167)</b>	<b>(168 654)</b>	<b>1 573 957</b>

En millions d'euros, au 1 janvier 2018 IFRS 15 et IFRS 9	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
<b>Dettes</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	67 087		67 087			67 087
Dépôts et opérations de pension	305 831	(131 186)	174 645	(28 875)	(133 009)	12 761
Dettes représentées par un titre	50 490		50 490			50 490
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	332 640	(89 314)	243 326	(177 227)	(34 126)	31 973
Passifs financiers au coût amorti	838 305	(861)	837 444	(1 065)	(4 954)	831 425
<i>Dont opérations de pension</i>	6 182		6 182	(1 065)	(4 954)	163
Comptes de régularisation et passifs divers	80 591	(119)	80 472		(24 287)	56 185
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	38 918		38 918		(24 287)	14 631
Autres dettes non soumises à compensation	391 762		391 762			391 762
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 066 706</b>	<b>(221 480)</b>	<b>1 845 226</b>	<b>(207 167)</b>	<b>(196 376)</b>	<b>1 441 683</b>

## 6. ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS

### 6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
<b>Engagements de financement donnés</b>		
- aux établissements de crédit	1 980	2 153
- à la clientèle	<b>297 898</b>	<b>283 948</b>
<i>Ouverture de crédits confirmés</i>	224 989	221 268
<i>Autres engagements en faveur de la clientèle</i>	72 909	62 680
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>299 878</b>	<b>286 101</b>
<i>dont strate 1</i>	287 983	271 773
<i>dont strate 2</i>	10 325	12 684
<i>dont strate 3</i>	828	909
<i>dont activités d'assurance</i>	742	735
<b>Engagements de financement reçus</b>		
- des établissements de crédit	76 255	70 360
- de la clientèle	<b>5 814</b>	<b>3 208</b>
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>82 069</b>	<b>73 568</b>

### 6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	30 juin 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1 janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
- d'ordre des établissements de crédit	30 013	33 114
- d'ordre de la clientèle	<b>108 831</b>	<b>109 529</b>
Cautions immobilières	1 807	1 968
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	51 213	52 088
Autres garanties d'ordre de la clientèle	55 811	55 473
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>138 844</b>	<b>142 643</b>
<i>dont strate 1</i>	132 325	135 290
<i>dont strate 2</i>	5 459	6 385
<i>dont strate 3</i>	1 060	968

## 7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 7.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 30 juin 2018 à 2 499 597 122 euros, divisé en 1 249 798 561 actions de 2 euros de nominal chacune (contre 2 497 718 772 euros et 1 248 859 386 actions au 31 décembre 2017).

- **Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de négoce <sup>(1)</sup>		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
<b>Actions détenues au 31 décembre 2016</b>	<b>785 318</b>	<b>41</b>	<b>114 718</b>	<b>7</b>	<b>900 036</b>	<b>48</b>
Acquisitions effectuées	178 381	11			178 381	11
Cessions effectuées	(173 381)	(10)			(173 381)	(10)
Actions remises au personnel	(576)				(576)	
Autres mouvements			586 558	37	586 558	37
<b>Actions détenues au 30 juin 2017</b>	<b>789 742</b>	<b>42</b>	<b>701 276</b>	<b>44</b>	<b>1 491 018</b>	<b>86</b>
Acquisitions effectuées	142 413	9			142 413	9
Cessions effectuées	(124 413)	(8)			(124 413)	(8)
Réduction de capital						
Autres mouvements			(859 453)	(54)	(859 453)	(54)
<b>Actions détenues au 31 décembre 2017</b>	<b>807 742</b>	<b>43</b>	<b>(158 177)</b>	<b>(10)</b>	<b>649 565</b>	<b>33</b>
Acquisitions effectuées	513 568	31			513 568	31
Cessions effectuées	(473 257)	(30)			(473 257)	(30)
Actions remises au personnel	(791)				(791)	
Autres mouvements			621 446	34	621 446	34
<b>Actions détenues au 30 juin 2018</b>	<b>847 262</b>	<b>44</b>	<b>463 269</b>	<b>24</b>	<b>1 310 531</b>	<b>68</b>

<sup>(1)</sup> Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négoce et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au 30 juin 2018, le Groupe BNP Paribas était détenteur de 1 310 531 actions BNP Paribas représentant 68 millions d'euros qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF, conclu avec Exane BNP Paribas, 513 568 actions ont été achetées au cours de l'exercice 2018 au prix moyen de 60,74 euros et 473 257 actions ont été vendues au prix moyen de 61,12 euros. Le 25 juin 2018, BNP Paribas et Exane BNP Paribas ont mis fin à ce contrat de liquidité. A cette date, le portefeuille comportait 120 811 titres représentant 7 millions d'euros, qui ont été cédés au cours du mois de juillet.

Du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018, 791 actions ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions de performance à leurs bénéficiaires.

- **Actions de préférence et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

- Actions de préférence émises par les filiales étrangères du Groupe

BNP Paribas Personal Finance a procédé en 2004 à deux émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire d'une structure dédiée de droit anglais contrôlée de façon exclusive. Depuis la première date de call, les actions peuvent être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date de tombée du coupon trimestriel.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80	TEC 10 <sup>(1)</sup> + 1,35% 10 ans	TEC 10 <sup>(1)</sup> + 1,35%
<b>Total au 30 juin 2018</b>			<b>73 <sup>(2)</sup></b>		

<sup>(1)</sup> TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

<sup>(2)</sup> Valeur en date de prise de contrôle du groupe LaSer.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon flottant indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap ou un coupon fixe.

Le 13 avril 2017, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'avril 2007, pour un montant de 638 millions d'euros, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,019%.

Le 23 octobre 2017, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'octobre 2007, pour un montant de 200 millions de livres sterling, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,436%.

Le 15 novembre 2017, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,125%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875%	6 ans	4,875%
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,250%	6 ans	6,250%
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,450%	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,500%	5 ans	6,500%
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195%	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,570%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925%
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125%	7 ans	Swap EUR 5 ans + 5,230%
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375%	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150%
Mars 2016	USD	1 500	semestrielle	7,625%	5 ans	Swap USD 5 ans + 6,314%
Décembre 2016	USD	750	semestrielle	6,750%	5,25 ans	Swap USD 5 ans + 4,916%
Novembre 2017	USD	750	semestrielle	5,125%	5 ans	Swap USD 5 ans + 2,838%
<b>Total au 30 juin 2018 en contrevaletur euro historique</b>		<b>8 167 <sup>(1)</sup></b>				

<sup>(1)</sup> Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015 cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 30 juin 2018, le Groupe BNP Paribas détenait 20 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	1er semestre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er semestre 2017 IAS 39
<b>Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) <sup>(1)</sup></b>	<b>3 771</b>	<b>4 106</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice</b>	<b>1 248 246 055</b>	<b>1 245 800 478</b>
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	91 427	302 137
- Plan d'option de souscription d'actions	91 116	300 790
- Plan d'actions de performance	311	1 347
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action</b>	<b>1 248 337 482</b>	<b>1 246 102 615</b>
<b>Résultat de base par action ordinaire (en euros)</b>	<b>3,02</b>	<b>3,30</b>
<b>Résultat dilué par action ordinaire (en euros)</b>	<b>3,02</b>	<b>3,30</b>

<sup>(1)</sup> Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, ainsi que de l'effet change associé comptabilisé directement en capitaux propres en cas de rachat.

Le dividende par action versé en 2018 au titre du résultat 2017 s'est élevé à 3,02 euros, contre 2,70 euros versé en 2017 au titre du résultat 2016.

## **7.b PASSIFS EVENTUELS : PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE**

BNP Paribas (la « Banque ») est partie en tant que défenderesse à plusieurs litiges, différends et procédures (y compris des enquêtes par des autorités judiciaires ou de supervision) dans un certain nombre de juridictions, découlant du cours normal de ses activités commerciales, y compris entre autres en lien avec ses activités en qualité de contrepartie, prêteur, employeur, investisseur et contribuable. Bien que la Banque ne puisse prédire l'issue finale de toutes les procédures judiciaires ou réglementaires en cours ou en germe, la Banque a de bonnes raisons d'estimer qu'elles sont soit sans fondement juridique, soit qu'elles peuvent être contestées avec succès, soit qu'il est peu probable que l'issue de ces actions engendre une perte significative pour la Banque.

Comme de nombreuses autres institutions financières dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des fonds communs ou du courtage, la Banque a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information d'autorités de supervision, d'agences gouvernementales ou d'autorégulation. La Banque répond à ces requêtes, coopère avec les autorités / régulateurs en question et s'efforce de traiter et de remédier aux points soulevés.

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et visent au recouvrement de fonds prétendument transférés aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. Le liquidateur de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'Etat de New York, les paiements effectués en faveur des entités du Groupe BNP Paribas sont nuls et recouvrables. Au total, ces recours visent au recouvrement d'une somme d'environ 1,3 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances. Le 22 novembre 2016, le tribunal des faillites américain a rendu une décision sur la capacité du liquidateur de BLMIS à recouvrer auprès de parties situées à l'étranger des fonds transférés depuis l'étranger. Cette décision a eu pour conséquence le rejet de l'essentiel des actions intentées à l'encontre des entités du Groupe BNP Paribas, lesquelles actions correspondent à la majeure partie des sommes que le liquidateur de BLMIS cherchait à recouvrer. Le rejet de ces actions est susceptible d'appel.

Plusieurs litiges et investigations sont en cours relatifs à la restructuration du groupe Fortis, aujourd'hui Ageas, dont BNP Paribas Fortis ne fait plus partie, et à des événements intervenus avant que BNP Paribas Fortis ne fasse partie du Groupe BNP Paribas. Parmi ces litiges figurent des actions engagées aux Pays-Bas et en Belgique par des groupes d'actionnaires à l'encontre d'Ageas et, entre autres, à l'encontre de BNP Paribas Fortis, en raison de son rôle de coordinateur global de Fortis (aujourd'hui Ageas) dans le cadre de son augmentation de capital réalisée en octobre 2007, pour le financement partiel de l'acquisition d'ABN Amro Bank N.V. Ces groupes d'actionnaires prétendent notamment qu'il y a eu une défaillance dans la communication financière comme, entre autres, la révélation relative à l'exposition aux subprimes. Le 14 mars 2016, Ageas a annoncé avoir conclu une proposition de règlement avec les représentants de certains groupes d'actionnaires qui ont détenu des actions entre le 28 février 2007 et le 14 octobre 2008. Le 13 juillet 2018, la Cour d'Appel d'Amsterdam a déclaré le Règlement Ageas contraignant, conformément à la loi néerlandaise sur le règlement collectif des dommages de masse (« Wet Collectieve Afwikkeling Massaschade » ou « WCAM »).

BNP Paribas Fortis est un des bénéficiaires du Règlement Ageas. Cela signifie que chaque actionnaire éligible sera réputé avoir complètement libéré BNP Paribas Fortis de toute réclamation que cet actionnaire pourrait avoir à l'encontre de BNP Paribas Fortis en lien avec les événements de 2007 et 2008 tels que définis dans le Règlement Ageas. Les actionnaires éligibles ont le droit de se retirer du Règlement Ageas durant une période de 5 mois se terminant le 31 décembre 2018.

Une action judiciaire est également en cours en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de Commerce de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. BNP Paribas ne dispose pas d'éléments tangibles permettant d'évaluer la durée probable de cette suspension.

Les autorités de régulation et judiciaires de plusieurs pays mènent actuellement des enquêtes ou procèdent à des demandes d'informations auprès d'un certain nombre d'institutions financières concernant les opérations sur les marchés des changes, et en particulier sur une éventuelle collusion entre les institutions financières pour manipuler certains taux de change de référence. La Banque a coopéré aux enquêtes et a répondu aux demandes d'informations. En ce qui concerne les Etats-Unis, le 24 mai 2017, le New York Department of Financial Services (« DFS ») a notamment imposé une amende de 350 millions de dollars américains à BNP Paribas dans le cadre de l'accord conclu avec la Banque en raison des manquements à la loi bancaire de l'Etat de New York résultant de l'activité de son département des changes. Le 17 juillet 2017, le Board of Governors of the Federal Reserve System (« FED ») a notamment imposé une amende de 246 millions de dollars américains à BNP Paribas et certaines de ses filiales américaines dans le cadre de l'accord conclu avec la Banque en raison de pratiques non-sécurisées et inappropriées (unsafe and unsound practices) sur le marché des changes. La Banque s'est également engagée à renforcer les procédures et contrôles applicables à ses activités de change ainsi qu'à certaines autres activités de marché dans le cadre de ces accords. La Banque a coopéré avec le DFS et la FED en vue de résoudre ce dossier et a pris des mesures de remédiation destinées à mettre un terme aux problèmes liés à ses activités de change avant comme après que ces autorités aient commencé leurs enquêtes respectives. Enfin, le 25 janvier 2018, BNP Paribas USA Inc. a accepté de plaider coupable au titre d'une violation du Sherman Antitrust Act devant la Cour Fédérale de Manhattan. Dans le cadre de cet accord, BNP Paribas USA Inc. a accepté de payer une amende pénale de 90 millions de dollars américains, de renforcer (ainsi que certaines autres entités du Groupe) sa conformité et ses contrôles internes dans les termes requis par la FED et le DFS, ainsi que de coopérer avec le Department of Justice (« DOJ » - Antitrust Division) en relation avec son enquête pénale sur le marché des changes, et de rapporter toute information utile dont BNP Paribas USA Inc. aurait connaissance. Aucune mesure de sursis n'a été imposée à BNP Paribas USA Inc. en raison notamment des efforts substantiels de la Banque en matière de conformité et de remédiation pour traiter et prévenir, au travers de son programme de conformité et de remédiation, la survenance des problèmes liés à ses activités de change.

Les autorités de régulation et judiciaires américaines mènent actuellement différentes enquêtes ou procèdent à des demandes d'informations auprès d'un certain nombre d'institutions financières qui ont été mentionnées dans la presse financière internationale notamment en ce qui concerne le marché des bons du Trésor américain, les émissions obligataires des agences publiques américaines et l'indice de taux ISDAFIX. La Banque, qui a elle-même reçu des demandes d'informations, coopère aux enquêtes et répond aux demandes qui lui sont faites. L'issue et l'impact potentiel de ces enquêtes ou demandes d'informations est difficile à prédire avant leur terme et les discussions subséquentes avec les autorités américaines. Il est à noter qu'un certain nombre d'institutions sont concernées par ces enquêtes ou demandes d'informations et que les revues auxquelles elles peuvent donner lieu ont souvent conduit à des accords transactionnels comprenant notamment le paiement d'amendes ou de pénalités significatives en fonction des circonstances propres à chaque situation.

## **7.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES**

- **Opérations du premier semestre 2018**

Aucune opération significative de regroupement d'entreprise n'a eu lieu au cours du premier semestre 2018.

- **Opérations du premier semestre 2017**

Aucune opération significative de regroupement d'entreprise n'a eu lieu au cours du premier semestre 2017.

## 7.d INTERETS MINORITAIRES

En millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Intérêts minoritaires
<b>Situation au 31 décembre 2016</b>	<b>4 460</b>	<b>-</b>	<b>95</b>	<b>4 555</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2016</b>	(117)			(117)
Opérations résultant de plans de paiement en actions	1			1
Rémunération des actions de préférence	(1)			(1)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires	(1)			(1)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (Note 7.d)	591			591
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(6)			(6)
Autres variations	(1)			(1)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	-		(124)	(124)
<b>Résultat net du premier semestre 2017</b>	<b>230</b>			<b>230</b>
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(21)			(21)
<b>Situation au 30 juin 2017</b>	<b>5 135</b>	<b>-</b>	<b>(29)</b>	<b>5 106</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2016</b>	(14)			(14)
Opérations résultant de plans de paiement en actions	1			1
Rémunération des actions de préférence	(1)			(1)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	493			493
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (Note 7.d)	(476)		(11)	(487)
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(2)			(2)
Autres variations	24			24
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	(6)		(86)	(92)
<b>Résultat net du second semestre 2017</b>	<b>218</b>			<b>218</b>
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(20)			(20)
<b>Situation au 31 décembre 2017</b>	<b>5 352</b>	<b>-</b>	<b>(126)</b>	<b>5 226</b>
Nouvelle présentation (note 2.a)	30	(30)	-	-
<b>Situation au 31 décembre 2017 nouvelle présentation</b>	<b>5 382</b>	<b>(30)</b>	<b>(126)</b>	<b>5 226</b>
Effet de l'application de la norme IFRS 9 (note 2.b)	(67)	3	(36)	(100)
<b>Situation au 1er janvier 2018</b>	<b>5 315</b>	<b>(27)</b>	<b>(162)</b>	<b>5 126</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2017</b>	(151)			(151)
Augmentation de capital et émissions	4			4
Opérations résultant de plans de paiement en actions	2			2
Rémunération des actions de préférence	(1)			(1)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires	(6)			(6)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	19			19
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (Note 7.d)	323	(9)	(10)	304
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(27)			(27)
Autres variations	1			1
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	-	20	(5)	15
<b>Résultat net du premier semestre 2018</b>	<b>273</b>			<b>273</b>
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(25)			(25)
<b>Situation au 30 juin 2018</b>	<b>5 727</b>	<b>(16)</b>	<b>(177)</b>	<b>5 534</b>

- **Intérêts minoritaires significatifs**

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

	30 juin 2018	1er semestre 2018						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
<b>Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas</b>	<b>81 507</b>	<b>758</b>	<b>219</b>	<b>206</b>	<b>34%</b>	<b>66</b>	<b>71</b>	<b>76</b>
<b>Autres intérêts minoritaires</b>						<b>207</b>	<b>217</b>	<b>101</b>
<b>TOTAL</b>						<b>273</b>	<b>288</b>	<b>177</b>

	1 janvier 2018	1er semestre 2017						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
<b>Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas</b>	<b>75 973</b>	<b>747</b>	<b>274</b>	<b>226</b>	<b>34%</b>	<b>87</b>	<b>69</b>	<b>92</b>
<b>Autres intérêts minoritaires</b>						<b>143</b>	<b>37</b>	<b>47</b>
<b>TOTAL</b>						<b>230</b>	<b>106</b>	<b>139</b>

- **Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

Aucune opération de restructuration interne significative n'a eu lieu au cours des premiers semestres 2018 et 2017.

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 479 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 522 millions d'euros au 1 janvier 2018.

• **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle modifiant la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros, au	1er semestre 2018		1er semestre 2017	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
<b>Cardif Life Insurance Japan</b>				
Cession de 25% des parts de Cardif Life Insurance Japan dans le cadre de la restructuration au Japon	17	76		
<b>Cardif IARD</b>				
Augmentation de capital dilutive, portant le taux de détention du Groupe à 66%	28	22		
<b>Austin Finance</b>				
Réduction de capital relative, portant le taux de détention du Groupe à 100%		(82)		
<b>First Hawaiian Inc.</b>				
Seconde offre, le 6 février 2017, de First Hawaiian Inc. à hauteur de 20,6% de son capital au prix de 32 dollars par action.			244	588
Troisième offre, le 8 mai 2018, de First Hawaiian Inc. à hauteur de 12,1% du capital, au prix de 28,35 dollars par action, et une réduction de capital de 1,1%.	85	315		
<b>Autres</b>	(3)	(8)	(2)	3
<b>Total</b>	<b>127</b>	<b>323</b>	<b>242</b>	<b>591</b>

Le 8 mai 2018, le Groupe a cédé 12,1% du capital de First Hawaiian Inc. (FHI) sur le marché américain, réduisant la détention du Groupe à 48,8%, de manière concomitante au rachat et à l'annulation de 1,1% du capital. Cette opération s'est traduite par une augmentation des réserves part du Groupe de 85 millions d'euros et de celles revenant aux minoritaires de 315 millions d'euros.

Elle constitue la troisième offre après l'introduction en bourse de 17,4% du capital et la première offre secondaire de 20,6% du capital, qui ont respectivement été réalisées en août 2016 et en février 2017.

Le Groupe conserve le contrôle de FHI qui reste consolidée par intégration globale. Toutefois, le Groupe considère que la perte de contrôle dans le délai d'un an est hautement probable et applique les dispositions de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente.

L'application d'IFRS 5 a pour effet :

- la scission de l'ensemble homogène du métier BancWest, et, en conséquence, la répartition de l'écart d'acquisition du métier (soit 4,3 milliards d'euros) entre Bank of the West (BoW) et FHI. Cette répartition a été déterminée sur la base des valeurs recouvrables respectives de l'activité First Hawaiian Bank et de l'activité BoW, et a conduit à allouer à FHI un écart d'acquisition de 1,3 milliard d'euros.
- le reclassement des actifs de FHI sur une ligne distincte du bilan "Actifs non courants destinés à être cédés", pour 18,1 milliards d'euros, principalement constitués de titres de dettes pour 4,2 milliards d'euros, de prêts et créances sur la clientèle pour 10,8 milliards d'euros et de l'écart d'acquisition relatif à l'activité cédée pour 1,3 milliard d'euros. Les passifs de FHI sont également reclassés sur une ligne distincte "dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés" pour 15,5 milliards d'euros correspondant essentiellement aux dettes envers la clientèle.

## 7.e EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

Le Groupe a annoncé le 29 juillet 2018 le lancement d'une nouvelle offre secondaire portant sur 20 millions d'actions ordinaires de First Hawaiian Inc (FHI). En parallèle de cette opération, FHI achètera directement, auprès de sa société mère, un montant total de 50 millions de dollars de ses propres actions.

A la suite de ces opérations, le Groupe BNP Paribas détiendra environ 33% des actions ordinaires de FHI (environ 31% en cas d'exercice de la totalité de l'option de sur-allocation).

Le niveau de détention du Groupe et la réduction concomitante de sa représentation au Conseil d'Administration de FHI, conduiront à une perte du contrôle de FHI par le Groupe. De ce fait, à compter du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, le Groupe comptabilisera sa participation dans FHI par mise en équivalence dans ses états financiers consolidés.

Ces opérations sont sans effet sur les comptes au 30 juin 2018.

## 7.f VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 30 juin 2018. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au 30 juin 2018	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle <sup>(1)</sup>		87 106	663 730	750 836	739 375
Titres de dette au coût amorti (5.d)	53 126	17 427	912	71 465	71 432
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>					
Dépôts et emprunts aux établissements de crédit et à la clientèle		881 732		881 732	881 423
Dettes représentées par un titre (note 5.f)	52 842	110 823		163 665	162 489
Dettes subordonnées (note 5.f)	11 036	5 688		16 724	16 553

<sup>(1)</sup> Hors location financement

En millions d'euros, au 1 janvier 2018	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle <sup>(1)</sup>		82 054	652 520	734 574	722 365
Titres de dette au coût amorti (note 5.d)	51 649	16 573	1 903	70 125	69 426
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>					
Dépôts et emprunts aux établissements de crédit et à la clientèle		837 843		837 843	837 444
Dettes représentées par un titre (note 5.f)	49 530	100 495		150 025	148 156
Dettes subordonnées (note 5.f)	8 891	7 767		16 658	15 951

<sup>(1)</sup> Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.e.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

## 7.g PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	30 juin 2018				31 décembre 2017					
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.		
BNP Paribas SA	France										
BNPP SA (succ. Afrique du Sud)	Afrique du Sud	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Arabie Saoudite)	Arab. Saoudite	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Argentine)	Argentine	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Australie)	Australie	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Autriche)	Autriche	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%	E2			
BNPP SA (succ. Bahreïn)	Bahreïn	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Belgique)	Belgique	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Canada)	Canada	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Danemark)	Danemark	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%	E2			
BNPP SA (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Espagne)	Espagne	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Finlande)	Finlande	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%	E2			
BNPP SA (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Iles Cayman)	Iles Cayman	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Inde)	Inde	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Irlande)	Irlande	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Italie)	Italie	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Japon)	Japon	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Koweït)	Koweït	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Malaisie)	Malaisie	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Monaco)	Monaco	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Norvège)	Norvège	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%	E2			
BNPP SA (succ. Panama)	Panama	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Philippines)	Philippines	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Pologne)	Pologne	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Portugal)	Portugal	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Qatar)	Qatar	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. République de Corée)	Rép. de Corée	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%	E2			
BNPP SA (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Singapour)	Singapour	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Suède)	Suède	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%	E2			
BNPP SA (succ. Taïwan)	Taïwan	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%	E2			
BNPP SA (succ. Thaïlande)	Thaïlande	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
BNPP SA (succ. Viet Nam)	Viet Nam	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%				
Retail Banking & Services											
Domestic Markets											
Banque de Détail en France											
B*Capital	France	IG	(1)	100.0%	100.0%	IG	(1)	100.0%	100.0%		
Banque de Wallis et Futuna	France	IG	(1)	51.0%	51.0%	IG	(1)	51.0%	51.0%		
BNPP Antilles Guyane	France	IG	(1)	100.0%	100.0%	IG	(1)	100.0%	100.0%		
BNPP Développement	France	IG		100.0%	100.0%	IG		100.0%	100.0%		
BNPP Factor	France	IG	(1)	100.0%	100.0%	IG	(1)	100.0%	100.0%		
BNPP Factor (succ. Espagne)	Espagne	IG	(1)	100.0%	100.0%	IG	(1)	100.0%	100.0%		
BNPP Factor Sociedade Financeira de Credito SA	Portugal	IG		100.0%	100.0%	IG		100.0%	100.0%		
BNPP Nouvelle Calédonie	France	IG	(1)	100.0%	100.0%	IG	(1)	100.0%	100.0%		
BNPP Réunion	France	IG	(1)	100.0%	100.0%	IG	(1)	100.0%	100.0%		
Compagnie pour le Financement des Loisirs	France	ME		46.0%	46.0%	V4		ME	46.0%	45.8%	E1
Copartis	France	ME	(3)	50.0%	50.0%	ME		50.0%	50.0%	E1	
Euro Securities Partners	France	ME	(3)	50.0%	50.0%	E1					
Portamparc Société de Bourse	France	IG	(1)	94.9%	94.9%	V1	IG	(1)	75.5%	75.5%	V1
Protection 24	France	IG		100.0%	100.0%	E1					
Société Laïcoise de Participations	France	IG		100.0%	100.0%	E1					
Banque de Détail en Belgique											
Alpha Card SCRL	Belgique									S2	
Banconact Paycomiq	Belgique	ME		22.5%	22.5%	E1					
Banking Funding Company SA	Belgique	ME		33.5%	33.5%	E1	ME		33.5%	33.5%	E1
Belgian Mobile ID	Belgique	ME		15.0%	15.0%	E3					
BNPP Commercial Finance Ltd	Royaume-Uni	IG		100.0%	99.9%	IG		100.0%	99.9%		
BNPP Factor AS	Suède	IG		100.0%	99.9%	E1					
BNPP Factor AS	Danemark	IG		100.0%	99.9%	D1					
BNPP Factor Deutschland BV	Pays-Bas					S4	IG		100.0%	99.9%	
BNPP Factor GmbH	Allemagne	IG		100.0%	99.9%	IG		100.0%	99.9%		
BNPP Factor NV	Pays-Bas	IG		100.0%	99.9%	E1					
BNPP Factoring Support (Ev. BNPP Factoring Coverage Europe Holding NV)	Pays-Bas	IG		100.0%	99.9%	IG		100.0%	99.9%		
BNPP Fortis	Belgique	IG		99.9%	99.9%	IG		99.9%	99.9%		
BNPP Fortis (succ. Autriche)	Autriche					S1					
BNPP Fortis (succ. Danemark)	Danemark	IG		100.0%	99.9%	IG		100.0%	99.9%		
BNPP Fortis (succ. Espagne)	Espagne	IG		100.0%	99.9%	IG		100.0%	99.9%		
BNPP Fortis (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG		100.0%	99.9%	IG		100.0%	99.9%		
BNPP Fortis (succ. Finlande)	Finlande					S1					
BNPP Fortis (succ. Norvège)	Norvège					S1					
BNPP Fortis (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas					S1					
BNPP Fortis (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG		100.0%	99.9%	IG		100.0%	99.9%		

### Mouvements de périmètre

#### Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement des seuils de consolidation
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

#### Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation,...)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou d'influence notable
- S3 Franchissement des seuils de consolidation
- S4 Fusion-absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

#### Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution

Dénomination	Pays	30 juin 2018				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNPP Fortis (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100.0%	99.9%	IG	100.0%	99.9%		
BNPP Fortis (succ. Suède)	Suède							S1	
BNPP Fortis Factor NV	Belgique	IG	100.0%	99.9%	IG	100.0%	99.9%		
BNPP Fortis Film Finance	Belgique	IG	99.0%	98.9%	E1				
BNPP Fortis Funding SA	Luxembourg	IG	100.0%	99.9%	IG	100.0%	99.9%		
BNPP FFE Belgium	Belgique	IG	100.0%	99.9%	IG	100.0%	99.9%		
BNPP FFE Expansion	Belgique	IG	100.0%	99.9%	IG	100.0%	99.9%		
BNPP FFE Management	Belgique	IG	100.0%	99.9%	IG	100.0%	99.9%	D1	
Ipnot Banque	Belgique	ME	(3)	50.0%	50.0%	ME	(3)	50.0%	50.0%
Credissimo	Belgique	IG	100.0%	99.9%	IG	100.0%	99.9%	E1	
Credissimo Hainaut SA	Belgique	IG	99.7%	99.7%	IG	99.7%	99.7%	E1	
Crédit pour Habitations Sociales	Belgique	IG	81.7%	81.6%	IG	81.7%	81.6%	E1	
Demeis NV	Belgique				S3	ME*		100.0%	99.9%
Epimede	Belgique	ME	20.0%	20.0%	E1				
Favor Finance	Belgique	IG	51.0%	51.0%	IG	51.0%	51.0%	E1	
Het Anker NV	Belgique	VM	27.8%	27.8%	E1				
Holding PCS	Belgique	VM	31.7%	31.7%	E1				
Immo Beauvieu	Belgique	ME	25.0%	25.0%	E1				
Immobilier Sauvenerie SA	Belgique	IG	100.0%	99.9%	D1	ME*	100.0%	99.9%	
Isabel SA NV	Belgique	ME	25.3%	25.3%	E1				
Microstar	Belgique	IG	85.5%	66.2%	E1				
Novy Invest	Belgique	VM	33.7%	33.7%	D1	ME	33.7%	33.7%	E1
Omega Invest	Belgique	VM	28.4%	28.3%	E1				
Penne International	Belgique	ME*	74.9%	74.9%	ME*	74.9%	74.9%	E1	
Sowo Invest SA NV	Belgique	IG	87.5%	87.5%	E1				
Studio 100	Belgique	VM	32.5%	32.5%	D1	ME	32.5%	32.5%	E1
Entités Structurées									
BASS Master Issuer NV	Belgique	IG	-	-	IG	-	-		
Esmee Master Issuer	Belgique	IG	-	-	IG	-	-		
Gemma Friesland Fonds KU Leuven	Belgique	VM	-	-	E1				
Banque de Détail au Luxembourg									
BGL BNPP	Luxembourg	IG	66.0%	65.9%	IG	66.0%	65.9%		
BGL BNPP (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100.0%	65.9%	IG	100.0%	65.9%		
BNPP Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100.0%	65.9%	IG	100.0%	65.9%		
Coflux SA	Luxembourg	IG	100.0%	65.9%	IG	100.0%	65.9%		
Europay Luxembourg SC	Luxembourg	ME	30.5%	0.2%	E1				
FS B SARL	Luxembourg	ME	28.5%	18.8%	E1				
Vistulux	Luxembourg	ME	23.5%	15.5%	E1				
Entités Structurées									
Elimmo	Luxembourg	IG	-	-	E1				
Banque de Détail en Italie (BNL Banca Commerciale)									
Argincassas SPA	Italie	IG	73.9%	73.9%	IG	73.9%	73.9%		
Banca Nazionale Del Lavoro SPA	Italie	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%		
BNL Finance SPA	Italie	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%		
BNL Positivity SRL	Italie	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%		
Business Partner Italia SCPA	Italie	IG	99.9%	99.9%	IG	99.9%	99.9%		
International Factors Italia SPA	Italie	IG	99.7%	99.7%	IG	99.7%	99.7%		
Pemrico SPA	Italie	ME	20.4%	20.4%	E1				
Serferacting SPA	Italie	ME	27.0%	26.9%	E1				
Servizio Italia SPA	Italie	IG	100.0%	100.0%	D1	ME*	100.0%	100.0%	
Sviluppo HO Tiburina SRL	Italie	IG	100.0%	100.0%	IG	100.0%	100.0%		
Entités Structurées									
EMF IT 2008 1 SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Tierre Securitalis SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Vela ABS SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Vela Consumer 2 SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-	E2	
Vela Consumer SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Vela Home SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Vela Mortgages SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Vela OBG SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Vela RMSB SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Arval									
Arval	France	IG	100.0%	99.9%	D1	ME*	100.0%	99.9%	
Arval AB	Suède	IG	100.0%	99.9%	D1	ME*	100.0%	99.9%	
Arval AS	Danemark	IG	100.0%	99.9%	IG	100.0%	99.9%	D1	
Arval Austria GmbH	Autriche	IG	100.0%	99.9%	IG	100.0%	99.9%	D1	
Arval Belgium NV SA	Belgique	IG	100.0%	99.9%	IG	100.0%	99.9%		
Arval Benelux BV	Pays-Bas	IG	100.0%	99.9%	IG	100.0%	99.9%		
Arval Brasil Ltda	Bésil	IG	100.0%	99.9%	IG	100.0%	99.9%		
Arval BV	Pays-Bas	IG	100.0%	99.9%	IG	100.0%	99.9%		
Arval CZ SRO	Rép. Tchèque	IG	100.0%	99.9%	IG	100.0%	99.9%		
Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100.0%	99.9%	IG	100.0%	99.9%		
Arval Fleet Services	France	IG	100.0%	99.9%	IG	100.0%	99.9%		
Arval Fleet Services BV	Pays-Bas				S4				
Arval Helias Car Rental SA	Grèce	IG	100.0%	99.					

Dénomination	Pays	30 juin 2018				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Avnal Service Lease Italia SPA	Italie	IG	100.0%	99.9%		IG	100.0%	99.9%	
Avnal Service Lease Polska SP ZOO	Pologne	IG	100.0%	99.9%		IG	100.0%	99.9%	
Avnal Service Lease Romania SRL	Roumanie	IG	100.0%	99.9%	D1	ME*	100.0%	99.9%	
Avnal Service Lease SA	Espagne	IG	100.0%	99.9%		IG	100.0%	99.9%	
Avnal Slovakia SRO	Slovaquie	IG	100.0%	99.9%		IG	100.0%	99.9%	D1
Avnal Trading	France	IG	100.0%	99.9%		IG	100.0%	99.9%	D1
Avnal UK Group Ltd	Royaume-Uni	IG	100.0%	99.9%		IG	100.0%	99.9%	
Avnal UK Leasing Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100.0%	99.9%		IG	100.0%	99.9%	
Avnal UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100.0%	99.9%		IG	100.0%	99.9%	
BNPP Fleet Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	100.0%	99.9%		IG	100.0%	99.9%	
Cetelem Renting	France	IG	100.0%	99.9%	E1				
Colparc	France	IG	100.0%	99.9%		IG	100.0%	99.9%	
Greenval Insurance DAC	Irlande	IG (2)	100.0%	100.0%		IG (2)	100.0%	100.0%	
Locadif	Belgique	IG	100.0%	99.9%		IG	100.0%	99.9%	
Louveo	France	IG	100.0%	99.9%	E1				
Public Location Longue Durée	France	IG	100.0%	99.9%		IG	100.0%	99.9%	D1
TEB Arval Arac Flo Kiralama AS	Turquie	IG	100.0%	75.0%		IG	100.0%	75.0%	
<b>Leasing Solutions</b>									
Albury Asset Rentals Ltd	Royaume-Uni	IG	100.0%	83.0%		IG	100.0%	83.0%	
All In One Vermietung GmbH	Autriche	IG	100.0%	83.0%	E1				
All In One Vermietungsgesellschaft für Telekommunikationsanlagen mbH	Allemagne								S3
Aprolis Finance	France	IG	51.0%	42.3%		IG	51.0%	42.3%	
Arnus	France	IG	100.0%	83.0%		IG	100.0%	83.0%	
Arlegy	France	IG	100.0%	83.0%		IG	100.0%	83.0%	
BNPP Finansal Kiralama AS	Turquie	IG	100.0%	82.5%		IG	100.0%	82.5%	
BNPP Lease Group	France	IG (1)	100.0%	83.0%		IG (1)	100.0%	83.0%	
BNPP Lease Group (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100.0%	83.0%		IG (1)	100.0%	83.0%	
BNPP Lease Group (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100.0%	83.0%		IG (1)	100.0%	83.0%	
BNPP Lease Group (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100.0%	83.0%		IG (1)	100.0%	83.0%	
BNPP Lease Group (succ. Portugal)	Portugal	IG (1)	100.0%	83.0%		IG (1)	100.0%	83.0%	
BNPP Lease Group Belgium	Belgique	IG	100.0%	83.0%		IG	100.0%	83.0%	
BNPP Lease Group GmbH & Co KG	Autriche	IG	100.0%	83.0%	E1				
BNPP Lease Group KFT	Hongrie								S3
BNPP Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	IG	100.0%	95.5%		IG	100.0%	95.5%	
BNPP Lease Group Lizing RT	Hongrie								S3
BNPP Lease Group PLC	Royaume-Uni	IG	100.0%	83.0%		IG	100.0%	83.0%	
BNPP Lease Group Rentals Ltd	Royaume-Uni	IG	100.0%	83.0%		IG	100.0%	83.0%	
BNPP Lease Group SP ZOO	Pologne	IG	100.0%	83.0%		IG	100.0%	83.0%	D1
BNPP Leasing Services	Pologne	IG	100.0%	89.9%	V4	IG	100.0%	88.3%	E1
BNPP Leasing Solutions	Luxembourg	IG	100.0%	83.0%		IG	100.0%	83.0%	
BNPP Leasing Solutions FN SA	Roumanie	IG	100.0%	83.0%		IG	100.0%	83.0%	D1
BNPP Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG	100.0%	83.0%		IG	100.0%	83.0%	
BNPP Leasing Solutions NV	Pays-Bas	IG	100.0%	83.0%		IG	100.0%	83.0%	
BNPP Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	IG	100.0%	83.0%	D1	ME*	100.0%	83.0%	
BNPP Rental Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG	100.0%	83.0%		IG	100.0%	83.0%	D1
BNPP Rental Solutions SPA	Italie	IG	100.0%	83.0%	D1	ME*	100.0%	83.0%	
Class Financial Services	France	IG (1)	51.0%	42.3%		IG (1)	51.0%	42.3%	V2
Class Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100.0%	42.3%		IG (1)	100.0%	42.3%	V3
Class Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100.0%	42.3%		IG (1)	100.0%	42.3%	V3
Class Financial Services (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100.0%	42.3%		IG (1)	100.0%	42.3%	V3
Class Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	100.0%	42.3%		IG (1)	100.0%	42.3%	V3
Class Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	51.0%	42.3%		IG	51.0%	42.3%	
CMV Mediforce	France	IG (1)	100.0%	83.0%	V3	IG (1)	100.0%	100.0%	
CNH Industrial Capital Europe	France	IG (1)	50.1%	41.6%		IG (1)	50.1%	41.6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100.0%	41.6%		IG (1)	100.0%	41.6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG (1)	100.0%	41.6%		IG (1)	100.0%	41.6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100.0%	41.6%		IG (1)	100.0%	41.6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100.0%	41.6%		IG (1)	100.0%	41.6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	100.0%	41.6%		IG (1)	100.0%	41.6%	
CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	IG	100.0%	41.6%		IG	100.0%	41.6%	
CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	IG	100.0%	41.6%		IG	100.0%	41.6%	
CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	IG	100.0%	41.6%		IG	100.0%	41.6%	
Commercial Vehicle Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100.0%	83.0%		IG	100.0%	83.0%	
ES Finance	Belgique	IG	100.0%	99.9%		IG	100.0%	99.9%	
Fortis Lease	France	IG (1)	100.0%	83.0%		IG (1)	100.0%	83.0%	
Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100.0%	83.0%		IG	100.0%	83.0%	
Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100.0%	83.0%		IG	100.0%	83.0%	D1
Fortis Lease Iberia SA	Espagne	IG	100.0%	86.6%		IG	100.0%	86.6%	D1
Fortis Lease Portugal	Portugal	IG	100.0%	83.0%		IG	100.0%	83.0%	D1
Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100.0%	83.0%	D1	ME*	100.0%	83.0%	
Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas	IG	100.0%	83.0%	D1	ME*	100.0%	83.0%	
Heffle Heftruck Verhuur BV	Pays-Bas	IG	50.1%	41.5%	E1				
Humberdyde Commercial Investments Ltd	Royaume-Uni	IG	100.0%	83.0%		IG	100.0%	83.0%	
JCB Finance	France	IG (1)	100.0%	41.6%		IG (1)	100.0%	41.6%	
JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100.0%	41.6%		IG (1)	100.0%	41.6%	
JCB Finance (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100.0%	41.6%		IG (1)	100.0%	41.6%	
JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	50.1%	41.6%		IG	50.1%	41.6%	
Manibu Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	51.0%	42.3%		IG	51.0%	42.3%	
MFF	France	IG (1)	51.0%	42.3%		IG (1)	51.0%	42.3%	
Naflo Energie 2	France	IG	100.0%	100.0%	E1				
Naflocredibail	France	IG (1)	100.0%	100.0%		IG (1)	100.0%	100.0%	
RD Portofolio SRL	Roumanie								S3
Same Deutz Fahr Finance	France	IG (1)	100.0%	83.0%		IG (1)	100.0%	83.0%	
Same Deutz Fahr Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100.0%	83.0%		IG	100.0%	83.0%	
SNC Natocredimus	France	IG (1)	100.0%	100.0%		IG (1)	100.0%	100.0%	
UCB Bail 2	France	IG	100.0%	100.0%		IG	100.0%	100.0%	
<b>Entités Structurées</b>									
BNPP B Institutional I Short Term	Belgique								S3
BNPP B Institutional I Treasury 17	Belgique				S3	IG	-	-	E1

Dénomination	Pays	30 juin 2018				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
FL Zeebrugge	Belgique	IG	-	-	D1	ME*	-	-	E1
Foela Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co	Allemagne	IG	-	-	D1	ME*	-	-	E1
<b>Nouveaux Métiers Digitaux</b>									
Financière des Paiements Electroniques	France	IG	95.0%	95.0%		IG	95.0%	95.0%	E3
Lyf SA	France	ME (3)	46.0%	46.0%	V1	ME (3)	43.5%	43.5%	E3
Lyf SAS	France	ME (3)	45.8%	45.8%	V1	ME (3)	43.3%	43.3%	E3
<b>Personal Investors</b>									
Geoji Technologies Private Ltd	Inde	ME	35.0%	35.0%		ME	35.0%	35.0%	
Hellobank BNPP Austria AG	Autriche								S4
Human Value Developers Private Ltd	Inde	IG	100.0%	100.0%		IG	100.0%	100.0%	
Sharekan BNPP Financial Services Private Ltd	Inde	IG	100.0%	100.0%		IG	100.0%	100.0%	D1
Sharekan Commodities Private Ltd	Inde	IG	100.0%	100.0%	E1				
Sharekan Ltd	Inde	IG	100.0%	100.0%		IG	100.0%	100.0%	
<b>International Financial Services</b>									
<b>BNP Paribas Personal Finance</b>									
Alpha Crédit SA	Belgique	IG	100.0%	99.9%		IG	100.0%	99.9%	
Alubp Ocean Indien	France	IG	100.0%	97.8%	E1				
Axa Banque Financement	France	ME	35.0%	35.0%		ME	35.0%	35.0%	
Banco BNPP Personal Finance SA	Portugal	IG	100.0%	100.0%		IG	100.0%	100.0%	
Banco Cetelem Argentina SA	Argentine	IG	100.0%	100.0%		IG	100.0%	100.0%	
Banco Cetelem SA	Bésil	IG	100.0%	100.0%		IG	100.0%	100.0%	
Banco Cetelem SAU	Espagne	IG	100.0%	100.0%		IG	100.0%	100.0%	
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	ME	40.0%	40.0%		ME	40.0%	40.0%	
Banque Sofba	France	ME (3)	45.0%	45.0%		ME (3)	45.0%	45.0%	
BGN Mercantil E Servicios Ltda	Bésil	IG	100.0%	100.0%		IG	100.0%	100.0%	D1
BNPP Personal Finance	France	IG	100.0%	100.0%		IG	100.0%	100.0%	
BNPP Personal Finance (succ. Autriche)	Autriche	IG	100.0%	100.0%		IG	100.0%	100.0%	
BNPP Personal Finance (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100.0%	100.0%	E2				
BNPP Personal Finance (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100.0%	100.0%		IG	100.0%	100.0%	
BNPP Personal Finance (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100.0%	100.0%	E2				
BNPP Personal Finance (succ. Slovaquie)	Slovaquie	IG	100.0%	100.0%		IG	100.0%	100.0%	
BNPP Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100.0%	100.0%		IG	100.0%	100.0%	
BNPP Personal Finance EAD	Bulgarie				S4	IG	100.0%	100.0%	
BNPP Personal Finance SA de CV	Mexique	IG	100.0%	100.0%		IG	100.0%	100.0%	
BNPP Personal Finance South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100.0%	100.0%		IG	100.0%	100.0%	
Cafneo	France	IG (1)	51.0%	50.8%		IG (1)	51.0%	50.8%	
Carrefour Banque	France	ME	40.0%	40.0%		ME	40.0%	40.0%	
Cetelem America Ltda	Bésil	IG	100.0%	100.0%		IG	100.0%	100.0%	
Cetelem Bank LLC	Russie	ME	20.8%	20.8%		ME	20.8%	20.8%	
Cetelem Gestion AIE	Espagne	IG	100.0%	96.5%	E1				
Cetelem IFN	Roumanie				S4	IG	100.0%	100.0%	
Cetelem Servicios Informaticos AIE	Espagne	IG	100.0%	81.5%	E1				
Cetelem Servicios Ltda	Bésil	IG	100.0%	100.0%	D1	ME*	100.0%	100.0%	
Colca Bail	France	IG (1)	100.0%	100.0%		IG (1)	100.0%	100.0%	
Colpán	France	IG (1)	100.0%	100.0%		IG (1)	100.0%	100.0%	
Commerz Finanz	Allemagne								S4</

Dénomination	Pays	30 juin 2018				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Opel Finance SPA	Italie	IG	100,0%	50,0%	IG	100,0%	50,0%	E3	
Opel Leasing GmbH	Allemagne	IG	100,0%	50,0%	IG	100,0%	50,0%	E3	
Opel Leasing GmbH (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	50,0%	IG	100,0%	50,0%	E3	
OPVF Europe Holdco Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	50,0%	IG	100,0%	50,0%	E3	
OPVF Holdings UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	50,0%	IG	100,0%	50,0%	E3	
Prêts et Services SAS	France							S4	
Projeo	France	IG (1)	100,0%	100,0%	IG (1)	100,0%	100,0%		
RCS Cards Pty Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
Retail Mobile Wallet	France							S4	
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Espagne	ME	37,3%	40,0%	ME	37,3%	40,0%		
Sevenday Finans AB	Suède	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	E3	
Sundaram BNPP Home Finance Ltd	Inde	ME (3)	49,9%	49,9%	ME (3)	49,9%	49,9%		
Suning Consumer Finance Co Ltd	Chine	ME	15,0%	15,0%	ME	15,0%	15,0%		
Sigma Funding Two Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
Symag	France	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
TEB Finansman AS	Turquie	IG	100,0%	92,8%	IG	100,0%	92,8%		
UCB Ingatlanhitel ZRT	Hongrie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
Union de Creditos Inmobiliarios SA	Espagne	ME (3)	50,0%	50,0%	ME (3)	50,0%	50,0%		
United Partnership	France	ME	50,0%	50,0%	E1				
Vauchall Finance PLC	Royaume-Uni	IG	100,0%	50,0%	IG	100,0%	50,0%	E3	
Von Essen Bank GmbH	Allemagne	IG	100,0%	99,9%	IG	100,0%	99,9%		
<b>Entités Structurées</b>									
B Carat	Belgique	IG	-	-	D1	ME*	-	-	E3
Cartolarizzazione Auto Receivable's SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E3
Cofnoga Funding Two LP	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
Ecarat SA	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	E3
Ecarat UK (a)	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
FCC Retail ABS Finance Noria 2009	France								S1
FCT F Carat	France	IG	-	-		IG	-	-	E3
Florence 1 SRL	Italie				S1	IG	-	-	
Florence SPV SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Fonds Communs de Créances UCI et Prado (b)	Espagne	ME (3)	-	-	ME (3)	-	-	-	
Fonds Communs de Titrisation Autonoria (c)	France	IG	-	-		IG	-	-	
Fonds Communs de Titrisation Doms (d)	France	IG	-	-		IG	-	-	
I Carat SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E3
Laser ABS 2017 PLC	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	E1
Noria 2015	France								S1
Noria 2018-1	France	IG	-	-	E2				
Phedina Hypotheek 2010 BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Phedina Hypotheek 2013 BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Securely Transferred Auto Receivables II SA	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	E3
Vault Funding Ltd	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	E3
Warf 2012 Ltd	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	E3
<b>International Retail Banking - BancWest</b>									
1897 Services Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BancWest Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BancWest Holding Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BancWest Investment Services Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
Bank of the West	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
Bishop Street Capital Management Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	48,8%	V3	IG	100,0%	61,9%	V3
BNPP Leasing Solutions Canada Inc	Canada	IG	100,0%	100,0%	E1				
Center Club Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	48,8%	V3	IG	100,0%	61,9%	V3
CFB Community Development Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
Class Financial Services LLC	Etats-Unis	IG	51,0%	51,0%	IG	51,0%	51,0%		
Commercial Federal Affordable Housing Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
Commercial Federal Community Development Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
Commercial Federal Insurance Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
Commercial Federal Investment Service Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
FHB Guam Trust Co	Etats-Unis							S1	
FHL SFC One Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	48,8%	V3	IG	100,0%	61,9%	V3
First Bancorp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
First Hawaiian Bank	Etats-Unis	IG	100,0%	48,8%	V3	IG	100,0%	61,9%	V3
First Hawaiian Inc	Etats-Unis	IG	48,8%	48,8%	V2	IG	61,9%	61,9%	V2
First Hawaiian Leasing Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	48,8%	V3	IG	100,0%	61,9%	V3
First National Bancorporation	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
First Santa Clara Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
Giendala Corporate Center Acquisition LLC	Etats-Unis				S2	IG	-	-	
LACMTA Rail Statutory Trust FH1	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Liberty Leasing Co	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
Mountain Falls Acquisition Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
Real Estate Delivery 2 Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	48,8%	V3	IG	100,0%	61,9%	V3
Riverwalk Village Three Holdings LLC	Etats-Unis							S1	
Santa Rita Townhomes Acquisition LLC	Etats-Unis							S1	
The Bankers Club Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	48,8%	V3	IG	100,0%	61,9%	V3
Ursus Real Estate Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
VTA 1998 FH	Etats-Unis				S1	IG	-	-	
<b>Entités Structurées</b>									
Bank of the West Auto Trust 2014-1	Etats-Unis				S1	IG	-	-	
Bank of the West Auto Trust 2015-1	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Bank of the West Auto Trust 2018-1 (Ex-Bank of the West Auto Trust 2016-2)	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Bank of the West Auto Trust 2017-1	Etats-Unis				S2	IG	-	-	
Bank of the West Auto Trust 2018-2	Etats-Unis	IG	-	-	E2				
BOW Auto Receivables LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
ST 2001 FH 1 Statutory Trust	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	

(a) Au 30 juin 2018, les Fonds Communs de Titrisation Ecarat UK regroupent 6 fonds (Ecarat PLC 4 à 9), versus 5 fonds (Ecarat PLC 4 à 8) au 31 décembre 2017  
 (b) Au 30 juin 2018, les Fonds Communs de Créances UCI et Prado regroupent 13 fonds (FCC UCI 9 à 12, 14 à 17 et RMBS Prado 1 à V), versus 14 fonds au 31 décembre 2017 (FCC UCI 9 à 12, 14 à 18 et RMBS Prado 1 à V)  
 (c) Au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017, le Fonds Commun de Titrisation Autonoria regroupe 1 compartiment (Autonoria 2014)  
 (d) Au 30 juin 2018, les Fonds Communs de Titrisation Doms regroupent les fonds Doms 2008, Doms 2011 (comportant 1 compartiment B) et Doms 2017, versus Doms 2008, Doms 2011 (comportant 2 compartiments A et B) et Doms 2017 au 31 décembre 2017

**Mouvements de périmètre**
**Entrées (E) de périmètre**

- E1 Franchissement des seuils de consolidation
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

**Sorties (S) de périmètre**

- S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation,...)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou d'influence notable
- S3 Franchissement des seuils de consolidation
- S4 Fusion-absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

**Variations (V) de taux**

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution

ME\* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif  
 VM Participation dans une entité sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat

**Divers**

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

**Périmètre de consolidation prudentiel**

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
- (2) Entités d'activité d'assurance mises en équivalence dans le périmètre prudentiel
- (3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel
- (4) Fonds de placements collectifs exclus du périmètre prudentiel.

Dénomination	Pays	30 juin 2018				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Pologne	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Portugal	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Roumanie	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)	Suisse	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taïwan)	Taïwan	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
Cardif Btatsbi Magyarorszag ZRT	Hongrie	ME *	100,0%	100,0%	E1				
Cardif Colombia Seguros Generales SA	Colombie	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
Cardif Courtage (Ex- Cardif Services)	France							S3	
Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Bésil	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Bésil	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
Cardif El Djazair	Algérie	ME *	100,0%	100,0%	ME *	100,0%	100,0%		
Cardif Forsaking AB	Suède	ME *	100,0%	100,0%	ME *	100,0%	100,0%		
Cardif Forsaking AB (succ. Danemark)	Danemark	ME *	100,0%	100,0%	ME *	100,0%	100,0%		
Cardif Forsaking AB (succ. Norvège)	Norvège	ME *	100,0%	100,0%	ME *	100,0%	100,0%		
Cardif IARD	France	IG (2)	66,0%	66,0%	V3/D1	ME *	83,3%	83,3%	E1
Cardif Insurance Co LLC	Russie	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
Cardif Life Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	IG (2)	85,0%	85,0%	IG (2)	85,0%	85,0%		
Cardif Life Insurance Japan	Japon	IG (2)	75,0%	75,0%	E1				
Cardif Livforsaking AB	Suède	ME *	100,0%	100,0%	ME *	100,0%	100,0%		
Cardif Livforsaking AB (succ. Danemark)	Danemark	ME *	100,0%	100,0%	ME *	100,0%	100,0%		
Cardif Livforsaking AB (succ. Norvège)	Norvège	ME *	100,0%	100,0%	ME *	100,0%	100,0%		
Cardif Lda	Bésil	ME *	100,0%	100,0%	E1				
Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG (2)	66,7%	55,3%	IG (2)	66,7%	55,3%		
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	ME *	100,0%	100,0%	ME *	100,0%	100,0%		
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	ME *	100,0%	100,0%	ME *	100,0%	100,0%		
Cardif Non Life Insurance Japan	Japon	IG (2)	100,0%	75,0%	E1				
Cardif Nordic AB	Suède	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
Cardif Osiguranga Dioničko Društvo ZA	Croatie							S2	
Cardif Primacia Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
Cardif Primacia Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen Na Zycie SA	Pologne	ME *	100,0%	100,0%	ME *	100,0%	100,0%		
Cardif Seguros SA	Argentine	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
Cardif Servicios SA	Argentine	ME *	100,0%	100,0%	ME *	100,0%	100,0%	E1	
Cardif Servicios SAC	Pérou	ME *	100,0%	100,0%	E1				
Cardimmo	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
Cargess Assicurazioni SPA	Italie	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	V1	
Carma Grand Horizon SARL	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
CB UK Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
CFH Algonquin Management Partners	France	IG (2)	100,0%	98,4%	V3	IG (2)	100,0%	98,6%	E1
CFH Bercy	France	IG (2)	100,0%	98,4%	V3	IG (2)	100,0%	98,6%	E1
CFH Bercy Hotel	France	IG (2)	100,0%	98,4%	V3	IG (2)	100,0%	98,6%	E1
CFH Bercy Intermédiaire	France	IG (2)	100,0%	98,4%	V3	IG (2)	100,0%	98,6%	E1
CFH Boulogne	France	IG (2)	100,0%	98,4%	V3	IG (2)	100,0%	98,6%	E1
CFH Cap d'ail	France	IG (2)	100,0%	98,4%	V3	IG (2)	100,0%	98,6%	E1
CFH Milan Holdco SRL	Italie	IG (2)	100,0%	98,4%	V3	IG (2)	100,0%	98,6%	E1
CFH Montmartre	France	IG (2)	100,0%	98,4%	V3	IG (2)	100,0%	98,6%	E1
CFH Montparnasse	France	IG (2)	100,0%	98,4%	V3	IG (2)	100,0%	98,6%	E1
Corosa	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
Damel DAC	Irlande	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
Défense CB3 SAS	France	VM	25,0%	25,0%	E1				
Fleur SAS	France	VM	33,3%	33,3%	E1				
Fonds d'Investissements Immobiliers pour le Commerce et la Distribution	France	VM	25,0%	25,0%	E1				
GIE BNPP Cardif	France	IG (2)	100,0%	100,0%	V4	IG (2)	100,0%	99,0%	
Hbrewood Helena 2 Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100,0%	100,0%	E1				
Hibernia France	France	IG (2)	100,0%	98,6%	IG (2)	100,0%	98,6%	E1	
Icare	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
Icare Assurance	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
Luzaseg	Bésil	ME (3)	50,0%	50,0%	ME	50,0%	50,0%		
Natio Assurance	France	IG (2)	100,0%	100,0%	V1	ME	50,0%	50,0%	
NCVP Participações Societárias SA	Bésil	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
Positona Cardif Slovakia AS	Slovaquie	ME *	100,0%	100,0%	ME *	100,0%	100,0%		
Reumal Investissements	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
Rueil Ariane	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SAS HVP	France	IG (2)	100,0%	98,6%	IG (2)	100,0%	98,6%	E1	
SCI 68/70 rue de Lagry - Montreuil	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SCI Alpha Park	France	VM	50,0%	50,0%	E1				
SCI BNPP Pierre I	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SCI BNPP Pierre II	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SCI Bobigny Jean Rostand	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SCI Bouleragny	France	VM	50,0%	50,0%	E1				
SCI Cardif Logement	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SCI Citylight Boulogne	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SCI Clichy Nuovo	France	VM	50,0%	50,0%	E1				
SCI Défense Ebolie	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SCI Défense Vendome	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SCI Ebolie du Nord	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SCI Fontenay Plaisance	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SCI Iméfa Velzy	France	VM	21,8%	21,8%	E1				
SCI Le Mans Gare	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SCI Libéré	France	VM	50,0%	50,0%	E1				
SCI Nanterre Guillaumes	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	

**Mouvements de périmètre**
**Entrées (E) de périmètre**

- E1 Franchissement des seuils de consolidation
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

**Sorties (S) de périmètre**

- S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation,...)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou d'influence notable
- S3 Franchissement des seuils de consolidation
- S4 Fusion-absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

**Variations (V) de taux**

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Refusion

ME \* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif  
 VM Participation dans une entité sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat

**Divers**

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

**Périmètre de consolidation prudentiel**

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
- (2) Entités d'activité d'assurance mises en équivalence dans le périmètre prudentiel
- (3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel
- (4) Fonds de placements collectifs exclus du périmètre prudentiel.

Dénomination	Pays	30 juin 2018				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
SCI Nantes Carnot	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SCI Odyssee	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%		
SCI Parfin Les Moulins	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SCI Paris Baïgnolles	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SCI Paris Cours de Vincennes	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SCI Portes de Claye	France	ME	45,0%	45,0%	ME	45,0%	45,0%		
SCI Rue Moussorgski	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SCI Rueil Caudron	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SCI Saint Denis Landy	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SCI Saint Denis Millerrand	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SCI Saint-Denis Jade (Ex- SCI Porte d'Asnières)	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
SCI Scoo	France	ME	46,4%	46,4%	ME	46,4%	46,4%		
SCI Vendome Athenes	France	VM	50,0%	50,0%	E1				
SCI Villeurbanne Stalingrad	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
Société Française d'Assurances sur la Vie	France	ME	50,0%	50,0%	ME	50,0%	50,0%	E1	
Société Immobilière du Royal Building SA	Luxembourg	IG (2)	100,0%	55,3%	IG (2)	100,0%	55,3%		
State Bank of India Life Insurance Co Ltd	Inde	ME	22,0%	22,0%	ME	22,0%	22,0%	V2	
Valleur Pierre Epargne	France	IG (2)	100,0%	100,0%	IG (2)	100,0%	100,0%	E1	
Velzy SAS	France	VM	33,3%	33,3%					
Vietcombank Cardif Life Insurance Co Ltd	Viet Nam	ME	43,0%	43,0%	E1				
<b>Entités Structurées</b>									
AEW Inmocommercial	France	VM	-	-	E1				
Ambrosia Avril 2025	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP ABS Europe IG	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Actons Euroland	France	IG (4)	-	-	IG (4)	-	-		
BNPP Actons Monde	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Actons PME	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Aqua	France	IG (4)	-	-	IG (4)	-	-		
BNPP B Fund II	Belgique	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Convictions	France	IG (4)	-	-	IG (4)	-	-		
BNPP Court Terme Assurance	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP CP Cardif Alternative	France	IG (2)	-	-	IG (4)	-	-	E1	
BNPP CP Cardif Private Debt	France	IG (2)	-	-	IG (4)	-	-	E1	
BNPP Développement Humain	France	IG (4)	-	-	IG (4)	-	-		
BNPP Diversipierre	France	IG (2)	-	-	IG (2)	-	-	E1	
BNPP Euro Valeurs Durables	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP France Crédit	France	IG (2)	-	-	IG (4)	-	-	E1	
BNPP Global Senior Corporate Loans	France	IG (4)	-	-	IG (4)	-	-		
BNPP Indice Amérique du Nord	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Indice Euro	France	IG (4)	-	-	IG (4)	-	-	E1	
BNPP L1	Luxembourg	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Midcap France	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Protection Monde	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Retraite Responsable	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Sélection Dynamique Monde	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Sélection									

Dénomination	Pays	30 juin 2018				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNPP Wealth Management Monaco	Monaco	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
SNC Conseil Investissement	France								S3
<b>Asset Management (Ex- Investment Partners)</b>									
Alfred Berg Asset Management AB	Suède				S4	IG		100,0%	98,3%
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Finlande)	Finlande								S1
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Norvège)	Norvège								S1
Alfred Berg Fonder AB	Suède								S3
Alfred Berg Kapitalforvaltning AB	Suède	IG		100,0%	98,3%	IG		100,0%	98,3%
Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	IG		100,0%	98,3%	IG		100,0%	98,3%
Alfred Berg Kapitalforvaltning Finland AB	Finlande								S2
Alfred Berg Rahastusfo OY	Finlande								S2
Bancoestado Administradora General de Fondos SA	Chili	ME		50,0%	49,1%	ME		50,0%	49,1%
BNPP Asset Management Asia Ltd	Hong Kong	IG		100,0%	98,3%	IG		100,0%	98,3%
BNPP Asset Management Australia Ltd	Australie								S3
BNPP Asset Management Be Holding	Belgique	IG		100,0%	98,3%	IG		100,0%	98,3%
BNPP Asset Management Belgium	Belgique	IG		100,0%	98,3%	IG		100,0%	98,3%
BNPP Asset Management Belgium (succ. Allemagne)	Allemagne	IG		100,0%	98,3%	IG		100,0%	98,3%
BNPP Asset Management Brasil Ltda	Brasil	IG		100,0%	99,6%	IG		100,0%	99,6%
BNPP Asset Management France	France	IG		100,0%	98,3%	IG		100,0%	98,3%
BNPP Asset Management France (succ. Autriche)	Autriche	IG		100,0%	98,3%	IG		100,0%	98,3%
BNPP Asset Management France (succ. Italie)	Italie	IG		100,0%	98,3%	E2			
BNPP Asset Management Holding	France	IG		100,0%	98,3%	IG		100,0%	98,3%
BNPP Asset Management India Private Ltd	Inde	IG		100,0%	98,3%	D1	ME *	100,0%	98,3%
BNPP Asset Management Japan Ltd	Japon	IG		100,0%	98,3%	IG		100,0%	98,3%
BNPP Asset Management Luxembourg	Luxembourg	IG		99,7%	98,0%	IG		99,7%	98,0%
BNPP Asset Management Nederland NV	Pays-Bas	IG		100,0%	98,3%	IG		100,0%	98,3%
BNPP Asset Management Netherlands NV	Pays-Bas	IG		100,0%	98,3%	IG		100,0%	98,3%
BNPP Asset Management NL Holding NV	Pays-Bas	IG		100,0%	98,3%	IG		100,0%	98,3%
BNPP Asset Management Services Grouping	France	IG		100,0%	98,3%	E1			
BNPP Asset Management Singapore Ltd	Singapour								S3
BNPP Asset Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	98,3%	IG		100,0%	98,3%
BNPP Asset Management USA Holdings Inc	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Asset Management USA Inc	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Capital Partners	France	IG		100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%
BNPP Dealing Services	France	IG	(1)	100,0%	98,3%	IG	(1)	100,0%	98,3%
BNPP Dealing Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	(1)	100,0%	98,3%	IG	(1)	100,0%	98,3%
BNPP Dealing Services Asia Ltd	Hong Kong								S3
BNPP Investment Partners Argentina SA	Argentine								S3
BNPP Investment Partners Australia Holdings Pty Ltd	Australie								S3
BNPP Investment Partners Latam SA de CV	Mexique								S3
BNPP Investment Partners PT	Indonésie	IG		100,0%	98,3%	IG		100,0%	98,3%
BNPP Investment Partners SGR SPA	Italie				S4	IG		100,0%	98,3%
Camgeston	France								S4
Elia Asset Management PLC	Finlande	ME		19,0%	18,7%	ME		19,0%	18,7%
Fund China	Luxembourg	ME	(3)	50,0%	49,1%	ME		50,0%	49,1%
Fundquest Advisor	France	IG		100,0%	98,3%	D1	ME *	100,0%	98,3%
Fundquest Advisor (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG		100,0%	98,3%	D1	ME *	100,0%	98,3%
Groenemogen NV	Pays-Bas	IG		100,0%	98,3%	E1			
Halborg Fortis Private Equity Fund Management Co Ltd	Chine	ME		33,0%	32,4%	ME		33,0%	32,4%
HFT Investment Management Co Ltd	Chine	ME		49,0%	48,2%	ME		49,0%	48,2%
Impax Asset Management Group PLC	Royaume-Uni	ME		24,5%	24,1%	V3	ME *	25,0%	24,6%
Services Epargne Entreprise	France	ME		37,1%	37,1%	E1			
Shinhan BNPP Asset Management Co Ltd	Rép. de Corée	ME		35,0%	34,4%	ME		35,0%	34,4%
Theam	France								S4
<b>Entrées Structurées</b>									
Harewood Helena 1 Ltd	Royaume-Uni	IG		-	-	E1			
<b>Services Immobiliers</b>									
99 West Tower GmbH & Co KG	Allemagne	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
99 West Tower GP GmbH	Allemagne	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Auguste Thouard Expertise	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Immobilier Promoton Immobilier d'Entreprise	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Immobilier Promoton Résidentiel	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Immobilier Résidences Services	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Immobilier Résidentiel	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Immobilier Résidentiel Service Clients	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Advisory and Property Management Ireland Ltd	Irlande	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Advisory Belgium SA	Belgique	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Advisory Netherlands BV	Pays-Bas	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Advisory SA	Roumanie	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Advisory Spain SA	Espagne	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate APM CR SRO	Rép. Tchèque	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Consult France	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%

Dénomination	Pays	30 juin 2018				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNPP Real Estate Consult GmbH	Allemagne	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Facilities Management Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Financial Partner	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate GmbH	Allemagne	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Holding Benelux SA	Belgique	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Holding GmbH	Allemagne	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Holding Netherlands BV	Pays-Bas	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Hotels France	France								S4
BNPP Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Investment Management France	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH	Allemagne	IG		94,9%	94,9%	IG		94,9%	94,9%
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Espagne)	Espagne	IG		94,9%	94,9%	IG		94,9%	94,9%
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Italie)	Italie	IG		94,9%	94,9%	IG		94,9%	94,9%
BNPP Real Estate Investment Management International GmbH	Allemagne	IG		100,0%	100,0%	E2			
BNPP Real Estate Investment Management Italy SPA	Italie	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Investment Management Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Investment Management Spain SA	Espagne	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Investment Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Investment Services	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Italy SRL	Italie	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Jersey Ltd	Jersey								S2
BNPP Real Estate Magyarorszag Tanacsado Es Ingatlankezeslo ZRT	Hongrie	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Poland SP ZOO	Pologne	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Property Development UK Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Property Development Italy SPA	Italie	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Property Management Belgium	Belgique	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Property Management France SAS	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Property Management Italy SRL	Italie	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Property Management Spain SA	Espagne	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Real Estate Transaction France	France	IG		96,0%	96,0%	V2		96,1%	96,1%
BNPP Real Estate Valuation France	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
FG Ingénierie et Promotion Immobilière	France								S4
GE Siège Issy	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Horti Milano SRL	Italie	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Immobilier des Bergues	France								S4
Lochi SRL	Italie					S3			
Parker Tower Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Partner's & Services	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Pyrolex GB 1 SA	Luxembourg	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Pyrolex SARL	Luxembourg	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
REPD Parker Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Société Auxiliaire de Construction Immobilière	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Sociétés de Construction Vente (e)	France	IG / ME		-	-	IG / ME		-	-
Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Litz	France	IG		100,0%	100,0%	E2			
<b>Corporate &amp; Institutional Banking</b>									
<b>Securities Services</b>									
BNPP Financial Services LLC	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	E1			
BNPP Fund Administration Services Ireland Ltd	Irlande	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd	Australie	IG		100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%
BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd (succ. Nouvelle-Zélande)	Nlle-Zélande	IG		100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%
BNPP Global Securities Operations Private Ltd	Inde	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Securities Services	France	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
BNPP Securities Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
BNPP Securities Services (succ. Australie)	Australie	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
BNPP Securities Services (succ. Belgique)	Belgique								

Dénomination	Pays	30 juin 2018				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNPP Securities Services (succ. Portugal)	Portugal	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
BNPP Securities Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
BNPP Securities Services (succ. Singapour)	Singapour	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
BNPP Securities Services (succ. Suisse)	Suisse	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
Services Logiciels d'Intégration Boursière	France	ME	(3)	66,6%	66,6%	E1			
<b>CIB EMEA (Europe, Moyen Orient, Afrique)</b>									
<b>France</b>									
BNPP Arbitrage	France	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
BNPP Arbitrage (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
Esomet	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
EuroTrisation	France	ME		23,0%	23,0%	E1			
Financière du Marché Saint Honoré	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Laffite Participation 22	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Opéra Trading Capital	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Opéra Trading Capital (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Opéra Trading Capital (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Parifless	France	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
SNC Tailbout Participation 3	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Vernier Investissements	France	ME		40,0%	50,0%	ME		40,0%	50,0%
<b>Entités Structurées</b>									
Alargalis	France	IG		-	-	IG		-	-
Austin Finance	France	IG		-	-	IG		-	-
Compagnie d'Investissement Italiens	France	IG		-	-	IG		-	-
Compagnie d'Investissement Opéra	France	IG		-	-	IG		-	-
Financière des Italiens	France	IG		-	-	IG		-	-
Financière Paris Haussmann	France	IG		-	-	IG		-	-
Financière Tailbout	France	IG		-	-	IG		-	-
Mediterranea	France	IG		-	-	IG		-	-
Optichamps	France	IG		-	-	IG		-	-
Participations Opéra	France	IG		-	-	IG		-	-
<b>Autres pays d'Europe</b>									
Alpha Murcia Holding BV	Pays-Bas	ME *		100,0%	99,9%	ME *		100,0%	99,9%
BNP PJK Holding Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Bank JSC	Russie	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Commodity Futures Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Emissions Und Handels GmbH	Allemagne	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Invest Holdings BV	Pays-Bas	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Ireland Unlimited Co	Irlande	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Islamic Issuance BV	Pays-Bas	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Issuance BV	Pays-Bas	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Net Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	D1		ME *	
BNPP Prime Brokerage International Ltd	Irlande	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP UK Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP UK Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Varty Reinsurance DAC	Irlande	IG		100,0%	100,0%	D1		ME *	
Diamante Re SRL	Italie	IG		100,0%	100,0%	E1			
Financière Hime SA	Luxembourg	ME		22,5%	22,5%	ME		22,5%	22,5%
F.Scholten	Belgique	ME	(3)	50,0%	50,0%	ME		50,0%	50,0%
SC Nueva Condo Murcia SL	Espagne								S2
Greenstars BNPP	Luxembourg	ME *		100,0%	100,0%	ME *		100,0%	100,0%
Harewood Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Hime Holding 1 SA	Luxembourg	ME		26,4%	26,4%	ME		26,4%	E1
Hime Holding 2 SA	Luxembourg	ME		21,0%	21,0%	ME		21,0%	E1
Hime Holding 3 SA	Luxembourg	ME		20,6%	20,6%	ME		20,6%	E1
Landsigns Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Ribera Dal Louca Arbitrage	Espagne	IG		100,0%	100,0%	E1			
Ulexam Logistics Ltd	Irlande	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Ulexam Solutions Ltd	Irlande	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
<b>Entités Structurées</b>									
Alectra Finance PLC	Irlande	IG		-	-	IG		-	-
Aquarius - Investments PLC	Irlande	IG		-	-	IG		-	-
Aries Capital DAC	Irlande	IG		-	-	IG		-	E1
BNPP International Finance Dublin	Irlande	IG		-	-	IG		-	-
BNPP Investments N 1 Ltd	Royaume-Uni					S1			
BNPP Investments N 2 Ltd	Royaume-Uni					S1			
Boug BV	Pays-Bas	IG		-	-	IG		-	-
Boug BV (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG		-	-	IG		-	-
Madison Arbor Ltd	Irlande	IG		-	-	IG		-	-
Matchpoint Finance PLC	Irlande	IG		-	-	IG		-	-
Omega Capital Funding Ltd	Irlande								S1
Omega Capital Investments PLC	Irlande								S1
Scaldis Capital Ltd	Jersey	IG		-	-	IG		-	-
<b>Moyen-Orient</b>									
BNPP Investment Co KSA	Arab. Saoudite	IG		100,0%	100,0%	D1		ME *	
<b>Afrique</b>									
BNPP Securities South Africa Holdings Pty Ltd	Afrique du Sud								S3
BNPP Securities South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud								S3
<b>CIB Amériques</b>									
Banco BNPP Brasil SA	Bésil	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
Banexi Holding Corp	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Canada Corp	Canada	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Canada Valeurs Mobilières Inc	Canada								S3
BNPP Capital Services Inc	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP CC Inc	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Colombia Corporacion Financiera SA	Colombie	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Energy Trading GP	Etats-Unis	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%

**Mouvements de périmètre**
**Entrées (E) de périmètre**

- E1 Franchissement des seuils de consolidation
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

**Sorties (S) de périmètre**

- S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation,...)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou d'influence notable
- S3 Franchissement des seuils de consolidation
- S4 Fusion-absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

**Variations (V) de taux**

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution

ME \* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif  
VM Participation dans une entité sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat

**Divers**

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

**Périmètre de consolidation prudentiel**

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
- (2) Entités d'activité d'assurance mises en équivalence dans le périmètre prudentiel
- (3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel
- (4) Fonds de placements collectifs exclus du périmètre prudentiel.